

**WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN
LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS**

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2006 — 2910

[C — 2006/29093]

**16 DECEMBRE 2005. — Décret contenant le budget général des dépenses
de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006 (1)**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE I^{er}. — *Dispositions générales*

Article 1^{er}. Des crédits non dissociés et des crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2006 sont ouverts conformément aux programmes énumérés dans la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne l'estimation des dépenses à imputer en 2006 à charge des crédits variables.

Tableau récapitulatif

(En milliers d'euros)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnance- ment	
CHAPITRE I ^{er} . — Services généraux	461.129	608	608	27.956
CHAPITRE II. — Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	834.738	25.695	23.878	22.719
CHAPITRE III. — Education, Recherche et Formation	5.637.212	18.890	18.200	56.091
CHAPITRE IV. — Dette publique de la Communauté française	141.197			
CHAPITRE V. — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communau- taire française	381.229			
Total général	7.455.505	45.193	42.686	106.766

Ces crédits sont ventilés en allocations de base dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

« D.O. » pour « division organique »;

« A.B. » pour « allocation de base ».

Art. 2. Les allocations de naissance, la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 3. Pendant l'année budgétaire 2006, les opérations des services à gestion séparée, des centres PMS et des établissements et fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Art. 4. Le mode de disposition des avoirs mentionnés sur les fonds et le mode de paiement des dépenses des services à gestion séparée sont indiqués en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Gouvernement sont désignés par l'indice B.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

L'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 n'est pas d'application pour l'année budgétaire 2006 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière reprise dans le tableau budgétaire.

Art. 5. Les agents contractuels subventionnés et le personnel relevant du Fonds budgétaire interdépartemental sont payés à l'intervention des crédits variables du tableau budgétaire créés à cet effet et alimentés par la contribution de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

En cas de situation débitrice de ces allocations de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite des montants attribués par les régions concernées.

Art. 6. Les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget général des dépenses.

Art. 7. Les dotations prévues au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française en application du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, peuvent faire l'objet de liquidations par tranches d'avances mensuelles, selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 8. Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté et celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liés aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi que les loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 9. Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire; ces dépenses peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

— Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;

— Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique « mazout, gaz, essence, électricité, charbon » et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;

— Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux;

— Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans le programme justificatif.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Art. 10. Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.07.91 et 12.03.91 de la D.O. 06 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement.

Art. 11. Les crédits des allocations de base du 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.03.02, 01.01.08, 01.02.08 et 01.03.08 de la D.O. 11, des allocations de base 01.02.20, et 01.05.21 de la D.O. 40 et de l'allocation de base 01.01.07 de la D.O. 17 peuvent être répartis par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base concernées.

Art. 12. Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

En pareil cas, l'amortissement opéré ne détermine pas d'augmentation correspondante de la capacité d'emprunt de la Communauté.

Art. 13. Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir exclusivement des créances d'années antérieures.

Art. 14. L'engagement et l'ordonnancement des dépenses relatives aux rémunérations et aux subventions-traitements du mois de décembre 2005, imputables sur le budget de 2006, peuvent intervenir à dater de l'approbation du présent budget par le Parlement, afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier 2006.

Art. 15. Le crédit variable, permettant l'acquisition de matériel nécessaire aux formations, repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, peut se trouver en situation débitrice à concurrence des montants affectés par le FOREM ou l'ORBEm dans le cadre des conventions avec l'Enseignement de Promotion sociale. Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 16. Le montant inscrit à l'allocation de base 41.01.40 de la division organique 40 constitue les crédits d'ordonnancement de l'Institut de Formation en cours de carrière pour l'exercice budgétaire 2006. Le montant des crédits d'engagement de l'Institut pour l'exercice budgétaire 2006 s'élève à 5.765.000 €.

Art. 17. Le comptable du compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Activités) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 11.05.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Rémunérations) en fonction de ses liquidités.

Art. 18. Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 11.05.11 de la division organique 26, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à deux cinquièmes des dépenses annuelles de personnel, augmenté des créances fermes de la Communauté française sur la Loterie nationale et de la part de la dotation de la Loterie nationale réservée par le Gouvernement au profit du Fonds des Sports.

Art. 19. Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, les avances de fonds visées à l'article 20 peuvent servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant de marchés n'excédant pas 5.500 euros hors T.V.A., y compris les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que les secours et les allocations à caractère social, et les subventions inférieures à 3.100 Euros.

Art. 20. Par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes :

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires de l'Infrastructure, de la Santé, de l'Education permanente et de l'Enseignement obligatoire.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 875.000 euros peuvent être consenties au comptable extraordinaire de l'Aide à la jeunesse.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du Secrétariat général et du Sport.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Art. 21. Le comptable extraordinaire de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 euros.

Art. 22. Le comptable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le comptable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèce octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Art. 23. Tout engagement à prendre dans le chef de l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'un programme pluriannuel de gros investissement est soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des comptes.

Art. 24. Par dérogation à l'article 45, § 1^{er}, alinéa 2, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux allocations de base 43.23.53, 44.23.55, 43.23.72 et 44.23.74 de la DO 51, 43.23.53 et 44.23.55 de la DO 52, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53 et 43.23.54 et 44.23.55 de la DO 56 peut être versée directement aux recettes affectées du fonds budgétaire « Fonds pour le programme de transition professionnelle (B) »

Art. 25. Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, l'allocation de base 01.04.83 de la DO 56 peut bénéficier, par voie de redistribution, de crédits en provenance de l'AB 01.07.40 de la DO 40.

Art. 26. Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 2.500.000 euros (T.V.A. et honoraires compris), représentant une première phase de travaux et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL en formation « Cinéma Palace », sur la période 2006-2008, en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL en formation « Cinéma Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts.

Art. 27. Sans préjudice des règles relatives aux délégations de pouvoir et des dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire, les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et à réaliser sur place par les services relevant de la Défense nationale, peuvent être effectuées conformément aux règles en vigueur dans la République fédérale et faire l'objet d'ordonnances d'ouverture de crédit quel que soit leur montant, au profit d'un comptable extraordinaire désigné par le Ministre de la Défense nationale avec l'accord du Gouvernement de la Communauté française auquel il transmet le compte de l'utilisation des fonds avancés.

Art. 28. Par dérogation à l'article 34 des lois sur la Comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les soldes créditeurs des ordonnances d'ouvertures de crédits, émises à charge d'exercices budgétaires antérieurs, consenties au profit du comptable extraordinaire désigné en vue d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, peuvent servir à honorer des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2004.

Art. 29. Par dérogation à l'article 143, premier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continue et du centre technique et pédagogique, à gestion séparée, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Art. 30. Les crédits non dissociés relatifs aux allocations de base 12.02.50 de la D.O. 11, 22.22.14, 71.01.14 et 71.02.14 de la D.O. 13, 21.01.21 et 63.26.21 de la D.O. 15, 33.06.11 de la D.O. 19, 11.03.16 de la DO 41, 44.10.56, 44.11.56 de la DO 52, 43.23.53, 44.23.56, 44.09.57 et 44.10.57 de la DO 53, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O. 56, 33.11.14, 33.17.14, 33.18.14, 33.19.14, 33.24.14, 33.25.14, 33.28.14, 33.29.14 et 33.30.14 de la DO 17 peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

Art. 31. Les dépenses relatives aux allocations d'études et aux prêts d'études, imputées à la division organique 47, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 32. Les subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 33. Les allocations de base relatives au paiement des rémunérations et de subventions-traitements reprises aux chapitre I et chapitre III du tableau budgétaire peuvent supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés concernant les allocations familiales dues au personnel enseignant et les frais y afférents.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 34. Les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stages dans l'enseignement fondamental peuvent être imputées sur les allocations de base de la division organique 51 relatives aux traitements et subventions-traitements des réseaux concernés.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 35. Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Art. 36. Les subventions octroyées en 2006 à charge de l'allocation de base 33.01.02 de la division organique 44 peuvent couvrir des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2005.

Art. 37. Les agents engagés contractuellement dans le cadre du programme de transition professionnelle prévu à l'article 14 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, sont notamment payés à l'intervention d'un crédit variable alimenté par la Région wallonne, la Région de Bruxelles-capitale et par les établissements scolaires concernés. Le crédit variable est repris à l'allocation de base 01.06.90 de la DO 40. En cas de situation débitrice de cette allocation de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées avec l'accord du Ministre du Budget et au maximum dans la limite des montants restant à percevoir des pouvoirs publics et des établissements scolaires concernés. Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 38. Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 39. Le crédit variable repris à l'AB 01.08.90 de la DO 52 peut se trouver en situation débitrice et donner lieu à des avances de trésorerie à concurrence des montants attribués par le Gouvernement fédéral à l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Art. 40. Des avances de trésorerie peuvent être octroyées, avec l'accord du Ministre du Budget, aux crédits variables 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40, 11.04.60, 41.24.52, 43.24.54 et 44.24.55 de la D.O. 56, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds social européen, Forem, Orbem, Région wallonne, Etat fédéral).

Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 41. Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être accordées :

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général

Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté française

- Subventions accordées à des associations ou organismes développant des activités d'information, de promotion, de rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme;
- Subventions allouées dans le cadre de l'égalité des chances;
- Subventions pour des manifestations diverses.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 – Relations internationales

- Subventions allouées à des organismes développant des actions relatives à des matières de la compétence de la Communauté française.

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales.

D.O. 15 – Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

- Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture.

D.O. 16 – Santé

Programme 1 – Interventions diverses

- Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 – Prévention et Promotion de la santé

- Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel;
- Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé.

Programme 3 – Promotion de la santé à l'école

- Subventions diverses en matière d'équipement et de formation en matière de promotion de la santé à l'école.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse

Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants

- Subventions d'actions destinées à des jeunes défavorisés dans le cadre de l'opération « Eté-jeunes »;
- Interventions dans les actions et initiatives alternatives et novatrices dans le secteur de l'Aide à la jeunesse;
- Subventions au service « Ecoute-Enfant »;
- Subventions pour des recherches dans le domaine de l'aide à la jeunesse;
- Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale.

D.O. 19 – EnfanceProgramme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 – Affaires générales de la CultureProgramme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels;
- Subsidés à des recherches et études scientifiques dans le domaine socio-culturel;
- Subventions d'aménagement et d'équipement pour les associations et organismes culturels;
- Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés;

Subventions aux Archives et Musée de la Littérature.

Programme 2 – Centres culturels

- Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des centres culturels (ACC);
- Subvention au Centre culturel de la Communauté française « Le Botanique »;
- Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi;
- Subvention aux Halles de Schaerbeek – Centre culturel européen de la Communauté française.

Programme 3 – COCOF

- Dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles.

D.O. 21 – Arts de la ScèneProgramme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes;
- Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs;
- Subvention à la Maison de spectacle;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française;
- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

- Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue.

D.O. 22 – LivreProgramme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture.

Programme 2 – Lettres françaises et promotion du livre

- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature françaises;
- Subvention au Fonds national de la littérature;
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires;
- Prix littéraires de la Communauté française;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image;
- Subsidés aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue français;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie;
- Subventions aux revues littéraires;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues wallonnes;
- Aides aux enregistrements des langues wallonnes;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie;
- Aides aux recherches portant sur la langue française;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 – Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanenteProgramme 2 – Jeunesse

- Subventions extraordinaires aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et diverses associations;
- Subventions d'activités dans le cadre des opérations « Été-jeunes » et « Hiver-jeunes »;
- Subventions aux centres de jeunes et associations développant des projets de création en milieu défavorisé;
- Subventions à des associations de jeunesse œuvrant dans l'alphabétisation.

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente;
- Subventions à des associations d'éducation permanente;
- Subventions aux centres d'expression et de créativité;
- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

Programme 4 – Activités socio-culturelles

- Subventions destinées à promouvoir les actions de formation de cadres ou animateurs des organisations et institutions culturelles.

D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiquesProgramme 1 – Dépenses et subventions diverses

- Subventions aux musées relevant partiellement de la Communauté française;
- Subventions récurrentes de fonctionnement à divers organismes;
- Subventions aux centres d'archives privés;
- Subventions aux centres de culture scientifique;
- Subventions aux manifestations temporaires;
- Edition de publications scientifiques et subventions à des associations diverses en ethnologie et folklore.

Programme 2 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain;
- Subventions à l'édition en arts plastiques;
- Subventions à des acquisitions en artisanat de création & en design.

D.O. 25 – Audiovisuel et MultimédiaProgramme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions diverses dans le domaine de l'audiovisuel.

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse);
- Subvention à l'Association générale des journalistes professionnels belges;
- Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique.

D.O. 26 – SportProgramme 3 – Subventions diverses

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques;
- Subvention pour la gestion des centres sportifs;
- Subventions aux fédérations sportives;
- Subventions aux organisateurs de programmes de développement sportif.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationalesProgramme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

- Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement.

Programme 4 – Pilotage interréseaux - Recherche en Education – Prix, Fondations, donations, legs – Prestations de services – Manifestations diverses - Etudes

- Subventions diverses octroyées en matière de politique de l'enseignement (initiative ministérielle);
- Subvention au Service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour une « étude longitudinale d'un échantillon d'enfants de la Région wallonne, de la naissance à l'âge adulte »;
- Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiative ministérielle);
- Subventions pour des publications à caractère pédagogique octroyées à diverses associations et fédérations (décision du Comité de Coordination des Services d'inspection);
- Subventions octroyées pour le développement et la mise en œuvre de projets en relation avec l'aide et la prise en charge des enfants à hauts potentiels, l'égalité des chances dans l'enseignement, le renforcement du dialogue école-famille, la promotion de l'alimentation saine à l'école, l'information dans les écoles relative à la prévention du SIDA et de l'homophobie.

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers

- Subventions à différentes associations et organismes travaillant dans le domaine de l'enseignement – EUROPEAN SCHOOLNET – AEDE – I.E.A.;
- Subventions aux associations de parents – UFAPEC - FAPEO.

Programme 7 – Collaboration aux institutions internationales – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales;
- Subvention à l'Agence Erasmus.

Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire

- Interventions diverses en vue de la lutte contre l'échec scolaire;
- Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives;
- Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socio-professionnelles;
- Expériences pédagogiques en matière pluriculturelle;
- Dépenses relatives pour des travaux de recherche et à la mise en place de dispositifs relatifs à la prise en charge des élèves à haut potentiel.

D.O. 44 – Bâtiments scolairesProgramme 0 – Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie

- Subsidés destinés aux travaux urgents de remise en état de locaux de bâtiments scolaires;
- Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993.

D.O. 45 – Recherche scientifiqueProgramme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française;
- Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes;
- Subvention à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie);
- Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques;
- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM);
- Subventions à diverses associations scientifiques et universitaires;
- Subventions en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères.

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle;
- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative des chercheurs;
- Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (C.R.I.S.P.);
- Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques;
- Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest SOLVAY;
- Subvention au Centre de recherches sur l'économie wallonne (C.R.E.W.).

Programme 3 – Recherche scientifique

- Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique;
- Subvention à l'Aquarium DUBUISSON;
- Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques;
- Subventions aux associations de parents et d'étudiants;
- Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires – Voyages à l'étranger en groupe;
- Subventions aux professeurs et membres du personnel académique et scientifique pour missions scientifiques à l'étranger;
- Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion;
- Subsides pour la recherche médicale (FRSM);
- Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.);
- Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management;
- Subventions aux centres de génétique humaine reconnus;
- Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture (F.R.I.A.);
- Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation;
- Subsides destinés à assurer le financement des Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires;
- Subventions en faveur de la recherche fondamentale et collective, initiatives des chercheurs en matière pédagogique pour l'enseignement supérieur;
- Subventions en vue de favoriser l'élaboration des dossiers européens et internationaux;
- Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E.

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de BelgiqueProgramme 2 – Subventions diverses

- Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté françaiseProgramme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française

- Subventions en faveur de recherches et d'études;
- Subvention à l'ASBL « Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.) » à Bruxelles;
- Subvention à l'ASBL – Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté.

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaireProgramme 7 – Fonctionnement des écoles primaires

- Subvention à l'ASBL « Centre sportif et culturel des Fourons ».

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Dépenses de toute nature en relation avec l'opération « Ouvrir mon quotidien »;
- Subventions destinées aux recherches relatives à l'enseignement fondamental, y compris l'évaluation des mesures de discriminations positives;
- Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique;
- Subventions à des projets dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle;
- Subventions destinées à financer des outils pédagogiques multimédia;
- Subventions destinées à couvrir des frais relatifs à l'organisation de la Journée mondiale Poésie-Enfance.

Programme 9 – Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

- Dépenses relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques.

D.O. 52 – Enseignement secondaireProgramme 9 – Discrimination positive – Divers

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive;
- Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie, et pour la formation des délégués d'élèves;
- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique;
- Financement d'actions visant à la formation des élèves aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les cyberécoles;
- Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement;
- Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles;
- Subventions relatives à l'attribution de prix, aux manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux.

D.O. 53 – Enseignement spécialProgramme 7 – Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles

- Subventions en faveur d'actions dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, contre les assuétudes et la violence à l'école;
- Subventions destinées à la formation des délégués d'élèves et des adultes-relais, dans le but d'un meilleur fonctionnement des relations au sein des établissements scolaires.

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Subventions destinées aux travaux de recherche en pédagogie spécifiques à l'enseignement spécialisé, notamment en matière de modalités d'intégration dans l'enseignement ordinaire.

D.O. 54 – Enseignement universitaireProgramme 1 – Universités de la Communauté

- Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

- Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

- Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil interuniversitaire de la Communauté française;
- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire;
- Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques;
- Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles;
- Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire;
- Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF);
- Soutien à des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur;
- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite;
- Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires;
- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes EcolesProgramme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur;
- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias.

D.O. 56 – Enseignement de promotion socialeProgramme 0 – Subsistance administration – Enseignement et Recherche

- Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale.

Programme 5 – Fonctionnement des écoles de promotion sociale

- Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de promotion sociale.

Programme 8 – Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale

- Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale;
- Actions diverses en matière d'évaluation de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale;
- Transferts de données en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO;
- Transferts de données en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance.

D.O. 57 – Enseignement artistiqueProgramme 2 – Initiatives et subventions diverses

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique – Enseignement de la Communauté.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

- Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique – Enseignement officiel subventionné – Enseignement libre subventionné.

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Equipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 – Enseignement à distanceProgramme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

- Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la réalisation de cours.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

- Actions diverses dans le domaine de la réinsertion professionnelle et sociale.

Art. 42. Des avances de trésorerie peuvent être octroyées aux crédits variables 11.07.01 et 11.08.01 de la division organique 11, à concurrence d'un montant équivalent à la moitié des dépenses totales annuelles autorisées.

Art. 43. Les attributaires des fonds en provenance de la Loterie nationale reçoivent leurs dotations respectives à l'intervention du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) sur base d'une répartition décidée par le Gouvernement. Ce fonds budgétaire, créé à cet effet, est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale.

Art. 44. Le Gouvernement est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour répartir les recettes affectées du fonds budgétaire Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités (crédit variable 12.33.11 de la division organique 26).

Art. 45. Le comptable du compte du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie Nationale) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports – Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Art. 46. Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.01.40 et 41.01.40 de la D.O. 40 peuvent bénéficier d'un complément de crédits par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et celles en rapport avec la formation en cours de carrière.

Art. 47. Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier d'un complément de dotation par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les compétences et les missions exercées par l'ETNIC.

Art. 48. Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 01.01.23 de la D.O. 15, à concurrence des montants dus par la Région wallonne à la Communauté française et/ou à un opérateur, en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER (Fonds européen de Développement régional), des fonds régionaux et des fiches projet.

Art. 49. Les soldes engagés non ordonnancés au 31 décembre 2005 des allocations de base 12.45.51, 12.46.51 et 74.01.51 de la division organique 21 sont transférés respectivement sur les allocations de base 12.01.41, 12.02.41 et 74.01.41 de la division organique 14.

Art. 50. Le solde existant au 31 décembre 2005 à l'allocation de base 01.01.42 de la D.O. 10 est transféré à l'A.B. 01.01.36 de la D.O. 11.

CHAPITRE II. — Section particulière

Art. 51. L'article 66.48 B « Fonds pour la qualification agricole » perçoit les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en vue de concourir au financement des activités exécutées en matière de formation professionnelle de personnes travaillant dans l'agriculture.

Art. 52. Le Ministre ayant le Budget dans ses attributions peut, au-delà des recettes disponibles et à concurrence des montants d'intervention décidés par la Communauté européenne, engager et ordonnancer des dépenses à charge de l'article 66.60.B (fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE), de la section particulière du titre IV.

CHAPITRE III. — *Organismes d'intérêt public*

Art. 53. Sont approuvés pour l'année budgétaire 2006 et annexés au présent décret les budgets :

- du Commissariat général aux Relations internationales;
- du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française.

CHAPITRE IV. — *Services à gestion séparée*

Art. 54. Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté (enseignement obligatoire);
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles;
- le budget de l'Agence Fonds social européen;
- le budget de l'Ecole d'Administration publique de la Communauté française;
- le budget du Musée de Mariemont;
- le budget du Centre de l'aide à la presse écrite;
- le budget du Fonds d'exploitation de la Ferme expérimentale de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux;
- le budget du Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française - Frameries;
- le budget du Centre d'auto-formation et de formation continuée - Tihange;
- les budgets des établissements d'enseignement artistique supérieur de la Communauté française et des conservatoires royaux;
- le budget agrégé des établissements de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française;
- les budgets des internats autonomes de l'enseignement supérieur de la Communauté française;
- le budget de l'Institut supérieur d'architecture « La Cambre »;
- les budgets des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française;
- le budget du « Centre des Technologies agronomiques » à Strée;
- le budget du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à Gembloux.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 16 décembre 2005.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,

M. DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK

Notes

(1) *Session 2005-2006*

Documents du Conseil – Projet de décret, n° 185-1. – Exposé général, n° 185-1 (annexe 1^{re}) – Programme justificatif, n° 185-1 (annexe 2) – Projet de budget initial 2006 du Fonds Ecureuil de la Communauté française, n° 185-1 (annexe 3) – Budget de l'ONE pour l'année 2006 initial, n° 185-1 (annexe 4) – Avis des commissions, n°s 185-2 à 185-6 – Amendement de commission, n° 185-7 – Rapport, n° 185-8 – Amendement de séance, n° 185-9.

Comptes rendus intégraux Discussion. Séances des 6 et 7 décembre 2005 – Adoption. Séance du 7 décembre 2005.

LISTE DES PROGRAMMES

	<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux	
CHAPITRE I - SERVICES GÉNÉRAUX		
DIVISION ORGANIQUE 01 - DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA		
Programme 1 - Parlement	<i>Cnd</i>	25.098
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française	<i>Cnd</i>	1.225
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01	<i>Cnd</i>	26.323
DIVISION ORGANIQUE 06 - CABINETS MINISTÉRIELS		
Programme 0 - Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	19.469
Programme 1 - Cabinet du Ministre-Président chargé des Relations Internationales	<i>Cnd</i>	0
Programme 2 - Cabinet du Ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports	<i>Cnd</i>	0
Programme 3 - Cabinet du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'ONE	<i>Cnd</i>	0
Programme 4 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial	<i>Cnd</i>	0
Programme 5 - Cabinet du Ministre du Budget	<i>Cnd</i>	0
Programme 6 - Cabinet du Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel	<i>Cnd</i>	0
Programme 7 - Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique	<i>Cnd</i>	0
Programme 8 - Cabinet de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	<i>Cnd</i>	0
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.314
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06	<i>Cnd</i>	22.783
DIVISION ORGANIQUE 10 - SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	0
Programme 1 - Médiateur de la Communauté française	<i>Cnd</i>	0
Programme 2 - Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	<i>Cnd</i>	0
Programme 3 - Corps interministériel des commissaires du Gouvernement	<i>Cnd</i>	0

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
Programme 4 - Cellule d'assistance technique	<i>Cnd</i>	0
Programme 5 - Cellule permanente d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	<i>Cnd</i>	474
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement	<i>Cnd</i>	531
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10		
	<i>Cnd</i>	1.005
DIVISION ORGANIQUE 11 - AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	326.377
	<i>Cv</i>	4.097
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	400
	<i>Disponible</i>	400
	<i>Dépenses de l'année</i>	400
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	2.110
	<i>Disponible</i>	2.110
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.110
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.587
	<i>Disponible</i>	1.587
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.587
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Secrétariat général	<i>Cnd</i>	1.640
	<i>Cv</i>	141

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds des actions communautaires</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	141
	<i>Disponibile</i>	141
	<i>Dépenses de l'année</i>	141
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection	Cnd	2.330
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Wallonie-Bruxelles	Cnd	2.724
	Cv	23.718
<i>Fonds Loterie nationale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	23.718
	<i>Disponibile</i>	23.718
	<i>Dépenses de l'année</i>	23.718
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 4 - Audit et qualité du fonctionnement du Département de la Communauté française	Cnd	0
Programme 5 - Cabinets dissous	Cnd	1.090
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	Cnd	82
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement	Cnd	1.144
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11		
	Cnd	335.387
	Cv	27.956
DIVISION ORGANIQUE 12 - INFORMATIQUE		
Programme 1 - Informatique et bureautique	Cnd	23.594
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12		
	Cnd	23.594
DIVISION ORGANIQUE 13 - GESTION DES IMMEUBLES		
Programme 0 - Subsistance	Cnd	5
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française	Cnd	19.118
	Cde	608
	Cdo	608

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13		
	<i>Cnd</i>	19.123
	<i>Cde</i>	608
	<i>Cdo</i>	608
DIVISION ORGANIQUE 14 - RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS		
Programme 1 - Relations internationales		
	<i>Cnd</i>	32.580
	<i>Cv</i>	0
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Actions du Fonds social européen		
	<i>Cnd</i>	50
	<i>Cde</i>	0
	<i>Cdo</i>	0
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement		
	<i>Cnd</i>	177
Programme 4 - Promotion culturelle internationale		
	<i>Cnd</i>	107
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14		
	<i>Cnd</i>	32.914
	<i>Cde</i>	0
	<i>Cdo</i>	0
	<i>Cv</i>	0
TOTAUX CHAPITRE I		
	<i>Cnd</i>	461.129
	<i>Cde</i>	608
	<i>Cdo</i>	608
	<i>Cv</i>	27.956
CHAPITRE II - SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT		
DIVISION ORGANIQUE 15 - INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES		
Programme 0 - Subsistance		
	<i>Cnd</i>	10
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales		
	<i>Cnd</i>	59
	<i>Cde</i>	3.883
	<i>Cdo</i>	3.818
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture		
	<i>Cnd</i>	3.752
	<i>Cde</i>	15.867
	<i>Cdo</i>	12.415
	<i>Cv</i>	1.300

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds des infrastructures culturelles</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.300
	<i>Disponible</i>	1.300
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.300
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport		
	Cnd	459
	Cde	5.945
	Cdo	7.645
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15		
	Cnd	4.280
	Cde	25.695
	Cdo	23.878
	Cv	1.300
DIVISION ORGANIQUE 16 - SANTÉ		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	72
Programme 1 - Interventions diverses		
	Cnd	187
Programme 2 - Prévention et promotion de la santé		
	Cnd	16.540
Programme 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole		
	Cnd	16.041
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16		
	Cnd	32.840
DIVISION ORGANIQUE 17 - AIDE À LA JEUNESSE		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	7.235
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants		
	Cnd	189.277
	Cv	4.430
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	170
	<i>Disponible</i>	170
	<i>Dépenses de l'année</i>	170
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé	Crédits initiaux	
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	4.260	
<i>Disponible</i>	4.260	
<i>Dépenses de l'année</i>	4.260	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
Cnd	196.512	
Cv	4.430	
DIVISION ORGANIQUE 18 - AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE		
Programme 1 - Aide aux détenus		
Cnd	1.522	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18		
Cnd	1.522	
DIVISION ORGANIQUE 19 - ENFANCE		
Programme 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance		
Cnd	169.569	
Cv	0	
<i>Fonds de subventionnement aux centres de vacances</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponible</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance		
Cnd	883	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19		
Cnd	170.452	
Cv	0	
DIVISION ORGANIQUE 20 - AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE		
Programme 0 - Subsistance		
Cnd	2.171	
Cv	1.041	
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Culture).</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	9	
<i>Disponible</i>	9	
<i>Dépenses de l'année</i>	9	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	665
	<i>Disponibile</i>	665
	<i>Dépenses de l'année</i>	665
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	367
	<i>Disponibile</i>	367
	<i>Dépenses de l'année</i>	367
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'exploitation du Centre de formation socio-culturelle de Séroule.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibile</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		
	Cnd	9.531
	Cv	114
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	62
	<i>Disponibile</i>	62
	<i>Dépenses de l'année</i>	62
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds de emploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	52
	<i>Disponibile</i>	52
	<i>Dépenses de l'année</i>	52
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibile</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Centres culturels		
	Cnd	18.908
Programme 3 - Commission Communautaire française		
	Cnd	9.162

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
	<i>Cnd</i>	39.772
	<i>Cv</i>	1.155
DIVISION ORGANIQUE 21 - ARTS DE LA SCÈNE		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	<i>Cnd</i>	4.903
Programme 2 - Théâtre	<i>Cnd</i>	31.242
Programme 3 - Musique	<i>Cnd</i>	28.401
Programme 4 - Art de la danse	<i>Cnd</i>	5.273
Programme 5 - Services extérieurs de promotion internationale	<i>Cnd</i>	0
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	<i>Cnd</i>	600
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
	<i>Cnd</i>	70.419
DIVISION ORGANIQUE 22 - LIVRE		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	82
Programme 1 - Lecture publique	<i>Cnd</i>	11.242
	<i>Cv</i>	28
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	28
	<i>Disponible</i>	28
	<i>Dépenses de l'année</i>	28
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Lettres françaises et promotion du livre	<i>Cnd</i>	3.308
	<i>Cv</i>	392
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	350
	<i>Disponible</i>	350
	<i>Dépenses de l'année</i>	350
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	42
	<i>Disponible</i>	42
	<i>Dépenses de l'année</i>	42
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Langues régionales endogènes	<i>Cnd</i>	151
Programme 4 - Langue française	<i>Cnd</i>	204
Programme 5 - Informatique	<i>Cnd</i>	386
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22		
	<i>Cnd</i>	15.373
	<i>Cv</i>	420
DIVISION ORGANIQUE 23 - JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	<i>Cnd</i>	6
Programme 2 - Jeunesse	<i>Cnd</i>	17.214
Programme 3 - Education permanente	<i>Cnd</i>	23.679
Programme 4 - Activités socio-culturelles	<i>Cnd</i>	1.133
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23		
	<i>Cnd</i>	42.032
DIVISION ORGANIQUE 24 - PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	0
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	<i>Cnd</i>	7.938
Programme 2 - Arts plastiques	<i>Cnd</i>	4.573
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
	<i>Cnd</i>	12.511
DIVISION ORGANIQUE 25 - AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	30
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	<i>Cnd</i>	2.512
	<i>Cv</i>	0
<i>Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé		Crédits initiaux	
	<i>Recettes de l'année</i>	-	
	<i>Disponible</i>	-	
	<i>Dépenses de l'année</i>	-	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	-	
	<i>Disponible</i>	-	
	<i>Dépenses de l'année</i>	-	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 2 - Cinéma et vidéo	Cnd		17.999
Programme 3 - Radio et télévision	Cnd		200.527
	Cv		250
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	250	
	<i>Disponible</i>	250	
	<i>Dépenses de l'année</i>	250	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 4 - Presse	Cnd		4.343
	Cv		2.026
<i>Fonds de développement de la presse écrite.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	2.026	
	<i>Disponible</i>	2.026	
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.026	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25			
	Cnd		225.411
	Cv		2.276
DIVISION ORGANIQUE 26 - SPORT			
Programme 0 - Subsistance	Cnd		1.597
	Cv		0
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	-	
	<i>Disponible</i>	-	
	<i>Dépenses de l'année</i>	-	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	

		<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé		Crédits initiaux	
Programme 1 - Education physique et sport			
	Cnd		1.641
	Cv		13.138
<i>Fonds des sports - Rémunérations.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	4.214	
	<i>Disponible</i>	4.214	
	<i>Dépenses de l'année</i>	4.214	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds des sports - Activités.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	8.924	
	<i>Disponible</i>	8.924	
	<i>Dépenses de l'année</i>	8.924	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 2 - Recherches et développement			
	Cnd		1.324
Programme 3 - Subventions diverses			
	Cnd		18.052
Programme 4 - Services sportifs extérieurs			
	Cnd		1.000
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26			
	Cnd		23.614
	Cv		13.138
TOTAUX CHAPITRE II			
	Cnd		834.738
	Cde		25.695
	Cdo		23.878
	Cv		22.719
CHAPITRE III - ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION			
DIVISION ORGANIQUE 40 - SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE			
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche			
	Cnd		149
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement			
	Cnd		2.662
	Cv		0
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	-	
	<i>Disponible</i>	-	
	<i>Dépenses de l'année</i>	-	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 2 - Provisions pour charges diverses			
	Cnd		32.016

		<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé		Crédits initiaux	
Programme 3 - Affaires pédagogiques - inspection - dépenses de personnel et de fonctionnement	<i>Cnd</i>		87
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers	<i>Cnd</i>		11.400
	<i>Cv</i>		70
<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	70	
	<i>Disponible</i>	70	
	<i>Dépenses de l'année</i>	70	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	<i>Cnd</i>		138
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration	<i>Cnd</i>		25
Programme 7 - Collaboration aux institutions internationales - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	<i>Cnd</i>		412
Programme 8 - Actions fonds social européen - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	<i>Cv</i>		9.347
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	-	
	<i>Disponible</i>	-	
	<i>Dépenses de l'année</i>	-	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds d'intervention du Fonds social européen. Enseignement de promotion sociale.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	6.000	
	<i>Disponible</i>	6.000	
	<i>Dépenses de l'année</i>	6.000	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds d'intervention du Fonds social européen. Enseignement à horaire réduit.</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	3.347	
	<i>Disponible</i>	3.347	
	<i>Dépenses de l'année</i>	3.347	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	<i>Cnd</i>		3.320

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Cv</i>	5.483
<i>Fonds pour le programme de transition professionnelle</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	5.483
	<i>Disponible</i>	5.483
	<i>Dépenses de l'année</i>	5.483
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40		
	<i>Cnd</i>	50.209
	<i>Cv</i>	14.900
DIVISION ORGANIQUE 41 - INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT		
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel		
	<i>Cnd</i>	13.032
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement		
	<i>Cnd</i>	1.710
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41		
	<i>Cnd</i>	14.742
DIVISION ORGANIQUE 44 - BÂTIMENTS SCOLAIRES		
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie		
	<i>Cnd</i>	75.681
	<i>Cde</i>	18.890
	<i>Cdo</i>	18.200
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
	<i>Cnd</i>	75.681
	<i>Cde</i>	18.890
	<i>Cdo</i>	18.200
DIVISION ORGANIQUE 45 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
Programme 0 - Subsistance administration		
	<i>Cnd</i>	109
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés		
	<i>Cnd</i>	286
Programme 2 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	522
Programme 3 - Recherche scientifique		
	<i>Cnd</i>	104.322
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45		
	<i>Cnd</i>	105.239
DIVISION ORGANIQUE 46 - ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	234
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement		
	<i>Cnd</i>	603
Programme 2 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	314

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46		
	<i>Cnd</i>	1.151
DIVISION ORGANIQUE 47 - ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	265
Programme 1 - Allocations et prêts	<i>Cnd</i>	37.060
	<i>Cv</i>	1.691
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.200
	<i>Disponible</i>	1.200
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.200
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des prêts d'études.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	491
	<i>Disponible</i>	491
	<i>Dépenses de l'année</i>	491
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47		
	<i>Cnd</i>	37.325
	<i>Cv</i>	1.691
DIVISION ORGANIQUE 48 - CENTRES PMS		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	17
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	17
Programme 2 - Subsistance inspection	<i>Cnd</i>	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS	<i>Cnd</i>	63.782
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS	<i>Cnd</i>	6.955
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48		
	<i>Cnd</i>	70.771
DIVISION ORGANIQUE 50 - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	273
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.826
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté		

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
française		
	<i>Cnd</i>	2.407
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.089
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.874
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	4.721
Programme 7 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	<i>Cnd</i>	0
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	<i>Cnd</i>	892
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50	<i>Cnd</i>	16.082
DIVISION ORGANIQUE 51 - ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	<i>Cnd</i>	41
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	<i>Cnd</i>	32
Programme 2 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
Programme 3 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	399.855
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	44.475
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	<i>Cnd</i>	923.068
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires	<i>Cnd</i>	128.019
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	<i>Cnd</i>	540
	<i>Cv</i>	22.039
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	22.039
	<i>Disponible</i>	22.039
	<i>Dépenses de l'année</i>	22.039
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	<i>Cnd</i>	21.205
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51		
	<i>Cnd</i>	1.517.235
	<i>Cv</i>	22.039
DIVISION ORGANIQUE 52 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	524
Programme 2 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
Programme 3 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice	<i>Cnd</i>	1.872.081
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	<i>Cnd</i>	270.573
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	<i>Cnd</i>	35.748
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	<i>Cnd</i>	2.155
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	<i>Cv</i>	7.328
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	7.328
	<i>Disponible</i>	7.328
	<i>Dépenses de l'année</i>	7.328
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives - Divers	<i>Cnd</i>	20.051
	<i>Cv</i>	471
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	70
	<i>Disponibile</i>	70
	<i>Dépenses de l'année</i>	70
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	401
	<i>Disponibile</i>	401
	<i>Dépenses de l'année</i>	401
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibile</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52		
	Cnd	2.201.132
	Cv	7.799
DIVISION ORGANIQUE 53 - ENSEIGNEMENT SPÉCIAL		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	46
Programme 3 - Subsistance Inspection		
	Cnd	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécial		
	Cnd	333.628
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécial		
	Cnd	35.599
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
	Cv	2.115
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	2.115
	<i>Disponibile</i>	2.115
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.115
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles		
	Cnd	101
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses		

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Cnd</i>	22
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
	<i>Cnd</i>	369.396
	<i>Cv</i>	2.115
DIVISION ORGANIQUE 54 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE		
Programme 0 - Contrôle des Universités		
	<i>Cnd</i>	1.079
Programme 1 - Universités de la Communauté		
	<i>Cnd</i>	171.962
Programme 2 - Universités libres		
	<i>Cnd</i>	361.519
Programme 3 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	249
Programme 4 - Enseignement universitaire		
	<i>Cnd</i>	7.758
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54		
	<i>Cnd</i>	542.567
DIVISION ORGANIQUE 55 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	129
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	<i>Cnd</i>	32
Programme 2 - Subsistance Inspection		
	<i>Cnd</i>	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)		
	<i>Cnd</i>	13.767
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles		
	<i>Cnd</i>	320.937
	<i>Cv</i>	0
<i>Fonds relatif aux interventions des régions</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Fonctionnement des Écoles d'Architecture		
	<i>Cnd</i>	13.437
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université		
	<i>Cnd</i>	7.728
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université		
	<i>Cnd</i>	4.279
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi		

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	Cv	1.812
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.812
	<i>Disponible</i>	1.812
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.812
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
	Cnd	360.309
	Cv	1.812
DIVISION ORGANIQUE 56 - ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	114
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	4
Programme 2 - Subsistance Inspection		
	Cnd	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale		
	Cnd	126.867
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale		
	Cnd	7.577
	Cv	4.597
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.256
	<i>Disponible</i>	1.256
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.256
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.913
	<i>Disponible</i>	1.913
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.913
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.357
	<i>Disponible</i>	1.357
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.357
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	71
	<i>Disponible</i>	71
	<i>Dépenses de l'année</i>	71
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	Cv	1.014
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.014
	<i>Disponible</i>	1.014
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.014
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	Cnd	1.122
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	Cnd	554
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56		
	Cnd	136.238
	Cv	5.611
DIVISION ORGANIQUE 57 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	Cnd	59
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	Cnd	40

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	<i>Cnd</i>	436
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i>	52.200
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i>	5.019
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i>	1.819
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i>	0
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i>	74.001
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i>	2.612
Programme 9 - Equipements	<i>Cnd</i>	124
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	<i>Cnd</i>	136.310
DIVISION ORGANIQUE 58 - ENSEIGNEMENT À DISTANCE		
Programme 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	2.546
Programme 1 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	279
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	<i>Cv</i>	124
<i>Fonds pour des programmes d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	124
	<i>Disponible</i>	124
	<i>Dépenses de l'année</i>	124
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58	<i>Cnd</i>	2.825
	<i>Cv</i>	124
TOTAUX CHAPITRE III	<i>Cnd</i>	5.637.212
	<i>Cde</i>	18.890
	<i>Cdo</i>	18.200
	<i>Cv</i>	56.091
CHAPITRE IV - DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
DIVISION ORGANIQUE 85 - DETTE DIRECTE		
Programme 0 - Subsistance Administration		

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Cnd</i>	815
Programme 1 - Service de la dette directe		
	<i>Cnd</i>	131.190
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85		
	<i>Cnd</i>	132.005
DIVISION ORGANIQUE 86 - DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES		
Programme 1 - Service de la dette indirecte		
	<i>Cnd</i>	9.192
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86		
	<i>Cnd</i>	9.192
DIVISION ORGANIQUE 87 - DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT		
Programme 1 - Service de la dette indirecte		
	<i>Cnd</i>	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87		
	<i>Cnd</i>	0
TOTAUX CHAPITRE IV		
	<i>Cnd</i>	141.197
CHAPITRE V - DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION		
DIVISION ORGANIQUE 90 - DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION		
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		
	<i>Cnd</i>	381.229
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90		
	<i>Cnd</i>	381.229
TOTAUX CHAPITRE V		
	<i>Cnd</i>	381.229
TOTAL GÉNÉRAL		
	<i>Cnd</i>	7.455.505
	<i>Cde</i>	45.193
	<i>Cdo</i>	42.686
	<i>Cv</i>	106.766

TABLEAU BUDGÉTAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

								<i>En milliers d'euros</i>		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux

Mi = Ministre ordonnateur
 01 Marie Arena : Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
 02 Marie-Dominique Simonet : Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales
 03 Michel Daerden : Vice-Président, Ministre du Budget et des Finances
 04 Claude Eerdekens : Ministre de la Fonction publique et des Sports
 05 Fadila Laanan : Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse
 06 Catherine Fonck : Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé
 12 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 02
 14 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 04
 15 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 05
 34 Compétence exercée conjointement par les Ministres 03 et 04
 52 Compétence exercée conjointement par les Ministres 05 et 02
 00 Allocations de base non dévolues

Ad = Code Administration
 1 : Secrétariat général
 2 : Enseignement et Recherche
 3 : Personnels de l'Enseignement
 4 : Culture et Informatique
 5 : Aide à la Jeunesse, Sport et Santé
 6 : Infrastructures
 7 : Secrétariat du Gouvernement
 8 : Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique

AB = Allocation de base

PA = Programme – Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Cnd : crédits non dissociés; Cde : crédits d'engagement; Cdo : crédits d'ordonnancement;

Cv : crédits variables

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 01											
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU											
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ											
FRANÇAISE											
PROGRAMME 1											
PARLEMENT											
01	0	01	01.31	11	29	01	Cnd	11 - Charges diverses			
								Dotation au Parlement de la Communauté française	25.098		
									Totaux activité 11		
									<i>Cnd</i>	25.098	
									Totaux programme 1		
									<i>Cnd</i>	25.098	
PROGRAMME 2											
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ											
FRANÇAISE											
01	1	01	01.01	20	45	01	Cnd	20 - Fonctionnement			
								Dotation au service du Médiateur	1.225		
									Totaux activité 20		
									<i>Cnd</i>	1.225	
									Totaux programme 2		
									<i>Cnd</i>	1.225	
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01		
									<i>Cnd</i>	26.323	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 06												
CABINETS MINISTÉRIELS												
PROGRAMME 0												
GOUVERNEMENT DE LA												
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
01 - Cabinet de la Ministre-Présidente												
chargée de l'Enseignement obligatoire												
et de Promotion sociale												
01	0	06	11.01	01	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre-Présidente	119			
01	0	06	11.02	01	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4.170			
01	0	06	11.04	01	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	230			
01	0	06	12.06	01	81	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13			
01	0	06	12.07	01	84	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-			
01	0	06	12.19	01	23	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	1.100			
01	0	06	12.20	01	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet, y compris créances années antérieures	-			
01	0	06	74.01	01	42	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	350			
Totaux activité 01												
											<i>Cnd</i>	5.982
02 - Cabinet de la Vice-Présidente et												
Ministre de l'Enseignement supérieur,												
de la Recherche scientifique et des												
Relations internationales												
02	0	06	11.01	02	58	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	119			
02	0	06	11.02	02	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.641			
02	0	06	11.04	02	67	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	141			
02	0	06	12.06	02	82	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13			
02	0	06	12.07	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-			
02	0	06	12.19	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	616			
02	0	06	74.01	02	43	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	122			
Totaux activité 02												
											<i>Cnd</i>	3.652
03 - Cabinet du Vice-Président et												
Ministre du Budget et des Finances												

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	0	06	11.01	03	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
03	0	06	11.02	03	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.707	
03	0	06	11.04	03	68	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	150	
03	0	06	12.06	03	83	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
03	0	06	12.07	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
03	0	06	12.19	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	575	
03	0	06	74.01	03	44	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	60	
Totaux activité 03										
								<i>Cnd</i>		2.505
04 - Cabinet du Ministre de la Fonction publique et des Sports										
04	0	06	11.01	04	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	119	
04	0	06	11.02	04	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.501	
04	0	06	11.04	04	69	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	70	
04	0	06	12.06	04	84	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	
04	0	06	12.07	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
04	0	06	12.19	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	350	
06	0	06	12.20	04	29	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
04	0	06	74.01	04	45	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	83	
Totaux activité 04										
								<i>Cnd</i>		2.136
05 - Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse										
05	0	06	11.01	05	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	119	
05	0	06	11.02	05	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.942	
05	0	06	11.04	05	70	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	56	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	0	06	12.06	05	85	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13			
05	0	06	12.07	05	88	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-			
05	0	06	12.19	05	27	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	375			
05	0	06	12.20	05	30	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet y compris créances années antérieures	-			
05	0	06	74.01	05	46	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	64			
05	0	06	74.02	05	49	7422	Cnd	Frais de premier établissement du cabinet	-			
Totaux activité 05												
								<i>Cnd</i>		2.569		
06 - Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé												
06	0	06	11.01	06	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	119			
06	0	06	11.02	06	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.834			
06	0	06	11.04	06	71	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	30			
06	0	06	12.06	06	86	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13			
06	0	06	12.07	06	89	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-			
06	0	06	12.19	06	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnemnet du cabinet	529			
06	0	06	74.01	06	47	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	100			
Totaux activité 06												
								<i>Cnd</i>		2.625		
Totaux programme 0												
								<i>Cnd</i>		19.469		
PROGRAMME 1 CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES												
11 - Personnel												
01	0	06	11.01	11	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	-			
01	0	06	11.02	11	70	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet et allocations diverses	-			
Totaux activité 11												
								<i>Cnd</i>		0		
12 - Biens et services												
01	0	06	12.04	12	86	1211	Cnd	Charges liées au siège du gouvernement de la Communauté française	-			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	0	06	12.19	12	34	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-			
								Totaux activité 12				
								<i>Cnd</i>		0		
								13 - Installations - loyers				
01	0	06	12.06	13	93	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-			
								Totaux activité 13				
								<i>Cnd</i>		0		
								14 - Équipement				
01	0	06	74.01	14	55	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-			
01	0	06	74.02	14	58	7422	Cnd	Frais de premier établissement du cabinet	-			
								Totaux activité 14				
								<i>Cnd</i>		0		
								Totaux programme 1				
								<i>Cnd</i>		0		
								PROGRAMME 2 CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS				
								21 - Personnel				
01	0	06	11.01	21	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-			
01	0	06	11.02	21	80	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel de cabinet	-			
								Totaux activité 21				
								<i>Cnd</i>		0		
								22 - Biens et services				
01	0	06	12.19	22	44	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-			
								Totaux activité 22				
								<i>Cnd</i>		0		
								23 - Installations - loyers				
01	0	06	12.06	23	06	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-			
								Totaux activité 23				
								<i>Cnd</i>		0		
								24 - Équipement				
01	0	06	74.01	24	65	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-			
01	0	06	74.02	24	68	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-			
								Totaux activité 24				
								<i>Cnd</i>		0		
								Totaux programme 2				
								<i>Cnd</i>		0		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
PROGRAMME 3 CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE L'ACCUEIL ET DES MISSIONS CONFIÉES À L'ONE												
31 - Personnel												
01	0	06	11.01	31	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-			
01	0	06	11.02	31	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-			
01	0	06	11.03	31	93	112	Cnd	Provision pour cotisation de la pension du Ministre y compris années antérieures	-			
01	0	06	11.04	31	96	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-			
Totaux activité 31												
											<i>Cnd</i>	0
32 - Biens et services												
01	0	06	12.19	32	54	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-			
Totaux activité 32												
											<i>Cnd</i>	0
33 - Installations - loyers												
01	0	06	12.06	33	16	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet, en ce compris les charges liées à leur occupation	-			
Totaux activité 33												
											<i>Cnd</i>	0
34 - Équipement												
01	0	06	12.06	34	17	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers et charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments y compris des dépenses relatives aux années antérieures)	-			
01	0	06	74.01	34	75	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-			
01	0	06	74.02	34	78	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-			
Totaux activité 34												
											<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 3												
											<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL												
41 - Personnel												
01	0	06	11.01	41	97	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-			

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	0	06	11.02	41	03	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	0
42 - Biens et services										
01	0	06	12.19	42	64	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	0
43 - Installations - loyers										
01	0	06	12.06	43	26	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
Totaux activité 43										
									<i>Cnd</i>	0
44 - Équipement										
01	0	06	74.01	44	85	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
01	0	06	74.02	44	88	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	
Totaux activité 44										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 5 CABINET DU MINISTRE DU BUDGET										
51 - Personnel										
01	0	06	11.01	51	10	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
01	0	06	11.02	51	13	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
Totaux activité 51										
									<i>Cnd</i>	0
52 - Biens et services										
01	0	06	12.07	52	38	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du cabinet du Ministre du Budget (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	-	
01	0	06	12.19	52	74	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	
Totaux activité 52										
									<i>Cnd</i>	0
53 - Installations - loyers										
01	0	06	12.06	53	36	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
Totaux activité 53										
									<i>Cnd</i>	0

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
									54 - Équipement			
01	0	06	74.01	54	95	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-			
01	0	06	74.02	54	01	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-			
									Totaux activité 54			
									<i>Cnd</i>	0		
									Totaux programme 5			
									<i>Cnd</i>	0		
PROGRAMME 6 CABINET DU MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL												
									61 - Personnel			
01	0	06	11.01	61	20	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-			
01	0	06	11.02	61	23	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-			
									Totaux activité 61			
									<i>Cnd</i>	0		
									62 - Biens et services			
01	0	06	12.19	62	84	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-			
									Totaux activité 62			
									<i>Cnd</i>	0		
									63 - Installations - loyers			
01	0	06	12.06	63	46	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-			
									Totaux activité 63			
									<i>Cnd</i>	0		
									64 - Équipement			
01	0	06	74.01	64	08	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-			
01	0	06	74.02	64	11	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-			
									Totaux activité 64			
									<i>Cnd</i>	0		
									Totaux programme 6			
									<i>Cnd</i>	0		
PROGRAMME 7 CABINET DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE												
									71 - Personnel			
01	0	06	11.01	71	30	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	0	06	11.02	71	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-			
Totaux activité 71												
									<i>Cnd</i>	0		
72 - Biens et services												
01	0	06	12.07	72	58	1211	Cnd	Frais de première installation	-			
01	0	06	12.19	72	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-			
Totaux activité 72												
									<i>Cnd</i>	0		
73 - Installations - loyers												
01	0	06	12.06	73	56	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-			
Totaux activité 73												
									<i>Cnd</i>	0		
74 - Équipement												
01	0	06	74.01	74	18	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-			
01	0	06	74.02	74	21	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-			
Totaux activité 74												
									<i>Cnd</i>	0		
Totaux programme 7												
									<i>Cnd</i>	0		
PROGRAMME 8 CABINET DE LA MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA SANTÉ												
81 - Personnel												
01	0	06	11.01	81	40	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-			
01	0	06	11.02	81	43	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-			
01	0	06	11.03	81	46	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-			
Totaux activité 81												
									<i>Cnd</i>	0		
82 - Biens et services												
01	0	06	12.19	82	07	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-			
01	0	06	12.20	82	10	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet y compris créances années antérieures	-			
Totaux activité 82												
									<i>Cnd</i>	0		
83 - Installations - loyers												

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	0	06	12.06	83	66	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-			
01	0	06	12.07	83	69	1211	Cnd	Frais de première installation	-			
Totaux activité 83												
										<i>Cnd</i>	0	
84 - Équipement												
01	0	06	74.01	84	28	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-			
01	0	06	74.02	84	31	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-			
Totaux activité 84												
										<i>Cnd</i>	0	
Totaux programme 8												
										<i>Cnd</i>	0	
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
91 - Loyers - Frais de fonctionnement												
01	6	06	01.01	91	57	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-			
01	6	06	11.02	91	53	1111 1112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-			
01	6	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	300			
01	6	06	12.02	91	62	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	-			
01	6	06	12.03	91	65	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	80			
01	6	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	888			
01	6	06	12.06	91	74	1212 1213	Cnd	Loyers des sites extérieurs - Cabinets	1.776			
01	6	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	270			
Totaux activité 91												
										<i>Cnd</i>	3.314	
92 - Dépenses en relation avec le secrétariat du Gouvernement												
01	7	06	11.04	92	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	-			
01	7	06	12.01	92	60	1211	Cnd	Charges liées au secrétariat du Gouvernement	-			
01	7	06	74.01	92	36	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	-			
Totaux activité 92												
										<i>Cnd</i>	0	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé			Crédits initiaux	Totaux
								Totaux programme 9				
											<i>Cnd</i>	3.314
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06				
											<i>Cnd</i>	22.783

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 10											
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Loyers											
01	7	10	12.06	01	92	1212 1213	Cnd	Loyers et charges locatives	-		
Totaux activité 01									<i>Cnd</i>	0	
Totaux programme 0									<i>Cnd</i>	0	
PROGRAMME 1											
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
11 - Fonctionnement											
01	7	10	01.01	11	85	01	Cnd	Dotation au Service du Médiateur	-		
Totaux activité 11									<i>Cnd</i>	0	
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	0	
PROGRAMME 2											
INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES											
21 - Fonctionnement											
01	7	10	01.01	21	95	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	-		
Totaux activité 21									<i>Cnd</i>	0	
Totaux programme 2									<i>Cnd</i>	0	
PROGRAMME 3											
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT											
31 - Frais de fonctionnement des Commissaires											
01	0	10	01.01	31	08	01	Cnd	Provision pour la création du Corps interministériel des commissaires du Gouvernement	-		
01	0	10	11.04	31	10	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire	-		
01	0	10	12.01	31	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-		
01	0	10	74.01	31	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-		
Totaux activité 31									<i>Cnd</i>	0	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
Totaux programme 3												
								<i>Cnd</i>		0		
PROGRAMME 4												
CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE												
41 - Frais de fonctionnement												
01	0	10	11.01	41	11	1111	Cnd	Traitements et indemnités des agents du SACM	-			
						1112						
						112						
						1131						
01	0	10	11.02	41	14	1111	Cnd	Traitements des articles 26 (agents mis à disposition des Ministres sortants de charge)	-			
						1112						
						112						
						1131						
01	0	10	11.03	41	17	1112	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-			
						112						
						1131						
01	0	10	12.01	41	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-			
01	0	10	12.02	41	23	1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages des services (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements)	-			
01	7	10	12.08	41	41	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	-			
01	0	10	12.27	41	01	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le développement de projets relatifs à la société de la connaissance	-			
01	0	10	74.01	41	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-			
Totaux activité 41												
								<i>Cnd</i>		0		
43 - Autonomie des personnes du 3ème âge												
01	0	10	01.01	43	20	01	Cnd	Réponse francophone coordonnée aux problèmes de la perte d'autonomie des personnes âgées	-			
Totaux activité 43												
								<i>Cnd</i>		0		
Totaux programme 4												
								<i>Cnd</i>		0		
PROGRAMME 5												
CELLULE PERMANENTE												
D'ASSISTANCE EN MATIÈRE												
ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE												
DES CABINETS												
51 - Dépenses de personnel												
01	8	10	11.01	51	21	1112	Cnd	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	15			
						112						
						1131						
01	8	10	11.02	51	24	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	291			
						1112						
						112						
						1131						

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	8	10	11.03	51	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-			
01	8	10	11.04	51	30	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	16			
01	8	10	11.05	51	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel de la Communauté française	-			
01	8	10	11.06	51	36	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement des Articles 26 (agents mis à disposition des Ministres sortant de charge)	-			
Totaux activité 51												
								Cnd		322		
52 - Frais de fonctionnement												
01	8	10	12.04	52	40	1211	Cnd	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	50			
01	8	10	12.05	52	43	1211	Cnd	Cotisation au MEDEX et à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	20			
01	8	10	12.06	52	46	1212	Cnd	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités, impôts grevant le bâtiment occupé par le SePAC	-			
01	8	10	12.07	52	49	1211	Cnd	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-			
01	8	10	12.08	52	52	1211	Cnd	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 juillet 2004 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle	10			
01	8	10	12.09	52	55	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du SePAC	60			
01	8	10	12.19	52	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	-			
01	8	10	74.01	52	07	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	12			
01	8	10	74.02	52	10	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique, liées au secrétariat du Gouvernement	-			
Totaux activité 52												
								Cnd		152		
Totaux programme 5												
								Cnd		474		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
PROGRAMME 6												
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT												
60 - Dépenses de personnel												
01	8	10	11.02	60	33	1111	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	300			
						1112						
						112						
						1131						
01	8	10	11.04	60	39	1112	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	20			
						112						
						1131						
Totaux activité 60												
											<i>Cnd</i>	320
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information												
01	7	10	12.08	61	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	155			
01	7	10	12.19	61	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	40			
01	7	10	74.02	61	19	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales et informatique du secrétariat du Gouvernement	16			
Totaux activité 61												
											<i>Cnd</i>	211
Totaux programme 6												
											<i>Cnd</i>	531
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10												
											<i>Cnd</i>	1.005

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 11												
AFFAIRES GÉNÉRALES -												
SECRETARIAT GÉNÉRAL												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Dépenses de personnel												
04	1	11	01.01	01	05	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	61			
04	1	11	11.03	01	04	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel statutaire	99.014			
04	1	11	11.04	01	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	59.638			
04	1	11	11.05	01	10	1132	Cnd	Indemnités de préavis	500			
04	1	11	11.06	01	13	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné à la rémunération des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (B)	400			
01	1	11	11.07	01	16	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	2.110			
01	1	11	11.08	01	19	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)	1.587			
04	1	11	11.09	01	22	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Éducation, Recherche et Formation) (B)	-			
04	1	11	11.10	01	25	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	3.000			
01	1	11	33.50	01	52	33	Cnd	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	67			
Totaux activité 01												
											Cnd	162.280
											Cv	4.097
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions												

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
04	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228		
03	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	33.000		
04	1	11	01.04	02	15	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel	-		
03	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	40.532		
03	1	11	01.06	02	21	01	Cnd	Provision d'index pour les organismes d'intérêts publics (nouveau)	166		
03	1	11	01.07	02	24	01	Cnd	Nouvelle provision non-marchand faisant le lien avec l'accord 2000 et le futur accord 2006-2009 (nouveau)	2.500		
03	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus	524		
04	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	236		
04	1	11	12.02	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	9.992		
04	1	11	12.03	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.099		
04	1	11	12.05	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	4.200		
04	1	11	12.07	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.000		
04	7	11	12.08	02	29	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information (pour mémoire)	-		
04	1	11	12.09	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	121		
04	1	11	12.22	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	223		
04	1	11	74.01	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	540		
04	1	11	74.02	02	84	7422	Cnd	Dépenses relative aux personnes handicapées	-		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
								Totaux activité 02				
									<i>Cnd</i>	94.361		
								03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique				
04	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	1.153			
04	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	37			
04	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	214			
04	1	11	34.02	03	16	3441	Cnd	Indemnité à des tiers	-			
								Totaux activité 03				
									<i>Cnd</i>	1.404		
								04 - Affaires budgétaires et trésorerie				
03	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	75			
03	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	26			
								Totaux activité 04				
									<i>Cnd</i>	101		
								05 - Action sociale				
04	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-			
04	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social	602			
04	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-			
								Totaux activité 05				
									<i>Cnd</i>	602		
								06 - Médecine du travail				
04	1	11	01.02	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	139			
04	1	11	01.03	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	101			
04	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.716			
04	1	11	12.35	06	17	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à la Médecine du travail du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française	-			
								Totaux activité 06				
									<i>Cnd</i>	1.956		
								08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil				
03	1	11	01.01	08	12	01	Cnd	Provision pour fin de législature	-			
03	1	11	01.02	08	15	01	Cnd	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-			
03	1	11	01.03	08	18	01	Cnd	Provision pour le paiement des cotisations sociales sur le pécule de vacances	-			

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	1	11	12.01	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
03	1	11	41.41	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	
03	1	11	41.42	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecureuil	65.611	
03	1	11	41.43	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	
Totaux activité 08										
									<i>Cnd</i>	65.673
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale										
00	1	11	34.41	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	
Totaux activité 09										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 0										
									<i>Cnd</i>	326.377
									<i>Cv</i>	4.097
PROGRAMME 1 SECRETARIAT GÉNÉRAL										
11 - Secrétariat général - fonctionnement										
04	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	
04	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	25	
04	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 11										
									<i>Cnd</i>	189
12 - Information et recherches										
04	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	141	
01	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	270	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	270
									<i>Cv</i>	141
13 - Bibliothèque										
04	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	
04	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	
04	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 13										
									<i>Cnd</i>	296

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
14 - Cinémathèque												
04	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	203			
04	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	65			
Totaux activité 14												
									<i>Cnd</i>	268		
15 - Centre de documentation												
04	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4			
04	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44			
04	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3			
Totaux activité 15												
									<i>Cnd</i>	51		
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse												
06	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	196			
06	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10			
Totaux activité 16												
									<i>Cnd</i>	206		
17 - Cellule maltraitance												
06	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	198			
06	1	11	33.01	17	18	33	Cnd	Subventions en faveur de l'aide aux enfants victimes de maltraitances	-			
Totaux activité 17												
									<i>Cnd</i>	198		
18 - Observatoire des politiques culturelles												
05	1	11	12.01	18	24	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'Observatoire des arts de la scène	-			
05	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	149			
Totaux activité 18												
									<i>Cnd</i>	149		
19 - Conseil de l'éducation aux médias												
15	1	11	12.02	19	28	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education aux Médias	13			
Totaux activité 19												
									<i>Cnd</i>	13		
Totaux programme 1												
									<i>Cnd</i>	1.640		
									<i>Cv</i>	141		
PROGRAMME 2												
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION												
21 - Formation												
04	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
04	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	148			
04	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	118			
04	1	11	01.04	21	34	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	300			
04	1	11	01.05	21	37	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	211			
04	1	11	01.06	21	40	01	Cnd	Modernisation des services publics	-			
04	1	11	11.03	21	24	11	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-			
04	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-			
04	1	11	12.33	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du Service général de la Fonction publique	-			
04	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	1.553			
04	1	11	43.01	21	15	4314 4324	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-			
04	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-			
Totaux activité 21												
									Cnd	2.330		
22 - Recrutement - Sélection												
04	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-			
Totaux activité 22												
									Cnd	0		
Totaux programme 2												
									Cnd	2.330		
PROGRAMME 3												
INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES												
31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française												
01	1	11	12.25	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend	471			

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
01	1	11	12.26	31	15	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme, y compris créances années antérieures	-		
01	7	11	12.27	31	18	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le rayonnement de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans le cadre du suivi de la Présidence belge de l'Union européenne et du développement de projets relatifs à la société de la connaissance (pour mémoire)	-		
01	1	11	12.28	31	21	1211	Cnd	Fédéralisme et Communauté	-		
01	1	11	12.29	31	24	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain	330		
01	1	11	33.05	31	44	33	Cnd	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	892		
01	1	11	33.06	31	47	33	Cnd	Subvention technologie Europe	-		
01	1	11	33.07	31	50	33	Cnd	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté Wallonie-Bruxelles	74		
Totaux activité 31											
									Cnd	1.767	
32 - Égalité des chances											
01	1	11	12.30	32	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	300		
01	1	11	33.06	32	48	33	Cnd	Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	425		
Totaux activité 32											
									Cnd	725	
33 - Communauté germanophone											
01	1	11	33.04	33	43	33	Cnd	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	67		
Totaux activité 33											
									Cnd	67	
34 - Manifestations diverses											
14	1	11	12.71	34	56	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	50		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
14	1	11	33.02	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	100			
Totaux activité 34												
									<i>Cnd</i>	150		
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation												
01	1	11	12.02	35	44	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	15			
Totaux activité 35												
									<i>Cnd</i>	15		
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale												
01	1	11	01.01	36	40	0133	Cv	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718			
Totaux activité 36												
									<i>Cv</i>	23.718		
Totaux programme 3												
									<i>Cnd</i>	2.724		
									<i>Cv</i>	23.718		
PROGRAMME 4 AUDIT ET QUALITÉ DU FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
41 - Audit et qualité du Département												
34	1	11	01.01	41	45	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit du Département	-			
34	1	11	01.02	41	48	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la qualité du Département	-			
Totaux activité 41												
									<i>Cnd</i>	0		
Totaux programme 4												
									<i>Cnd</i>	0		
PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS												
50 - Charges liées aux cabinets dissous												
01	1	11	11.03	50	53	1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-			
01	1	11	11.06	50	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	940			
01	1	11	12.02	50	59	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	150			
Totaux activité 50												
									<i>Cnd</i>	1.090		
Totaux programme 5												
									<i>Cnd</i>	1.090		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
PROGRAMME 6												
INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES												
60 - Fonctionnement												
01	1	11	01.01	60	64	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME	82			
Totaux activité 60												
									<i>Cnd</i>	82		
Totaux programme 6												
									<i>Cnd</i>	82		
PROGRAMME 7												
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT												
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires												
01	1	11	11.04	70	76	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire	636			
01	1	11	12.01	70	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97			
01	1	11	12.06	70	91	1212 1213	Cnd	Loyers	401			
01	1	11	74.01	70	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10			
Totaux activité 70												
									<i>Cnd</i>	1.144		
Totaux programme 7												
									<i>Cnd</i>	1.144		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11												
									<i>Cnd</i>	335.387		
									<i>Cv</i>	27.956		

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 12											
INFORMATIQUE											
PROGRAMME 1											
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE											
04	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	23.594		
									Totaux activité 14	<i>Cnd</i>	23.594
									Totaux programme 1	<i>Cnd</i>	23.594
									TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12	<i>Cnd</i>	23.594

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 13												
GESTION DES IMMEUBLES												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens, services et indemnités												
01	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	5			
Totaux activité 01												
									<i>Cnd</i>	5		
Totaux programme 0												
									<i>Cnd</i>	5		
PROGRAMME 1												
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française												
01	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	82			
01	6	13	72.30	11	19	721 7422	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments ; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	-			
01	6	13	72.31	11	22	721 7422	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments, y compris années antérieures.	-			
01	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	608			
01	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	608			
Totaux activité 11												
									<i>Cnd</i>	82		
									<i>Cde</i>	608		
									<i>Cdo</i>	608		
12 - Loyers et énergie												
01	6	13	12.03	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-			
01	6	13	12.06	12	87	1212 1213	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	8.835			
01	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et mainmorte	-			
Totaux activité 12												
									<i>Cnd</i>	8.835		
13 - Biens, services, assurances												
01	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	75			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures	40			
01	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	384			
01	6	13	12.23	13	42	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurances, y compris créances années antérieures	-			
Totaux activité 13												
									<i>Cnd</i>	499		
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française												
01	6	13	22.21	14	30	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	1.344			
01	6	13	22.22	14	33	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	936			
01	6	13	22.23	14	36	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.042			
01	6	13	22.24	14	39	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	107			
01	6	13	71.01	14	23	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.420			
01	6	13	71.02	14	26	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.457			
01	6	13	71.03	14	29	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.220			
01	6	13	71.04	14	32	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	176			
Totaux activité 14												
									<i>Cnd</i>	9.702		
Totaux programme 1												
									<i>Cnd</i>	19.118		
									<i>Cde</i>	608		
									<i>Cdo</i>	608		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13												
									<i>Cnd</i>	19.123		
									<i>Cde</i>	608		
									<i>Cdo</i>	608		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 14												
RELATIONS INTERNATIONALES ET												
ACTIONS DU FONDS SOCIAL												
EUROPÉEN												
PROGRAMME 1												
RELATIONS INTERNATIONALES												
11 - Commissariat général aux												
Relations internationales												
02	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales	32.070			
Totaux activité 11												
									<i>Cnd</i>	32.070		
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales												
02	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	100			
02	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	-			
02	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	100			
02	1	14	33.04	12	06	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Aichi	-			
02	1	14	33.05	12	09	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de la conférence sur le fédéralisme	-			
02	1	14	52.10	12	01	521	Cnd	Subventions d'équipement et de travaux	-			
Totaux activité 12												
									<i>Cnd</i>	200		
									<i>Cv</i>	0		
13 - Intervention en faveur de la Cocof												
02	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	310			
Totaux activité 13												
									<i>Cnd</i>	310		
Totaux programme 1												
									<i>Cnd</i>	32.580		
									<i>Cv</i>	0		
PROGRAMME 2												
ACTIONS DU FONDS SOCIAL												
EUROPÉEN												
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit												
02	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	50			
Totaux activité 20												
									<i>Cnd</i>	50		
22 - Actions et études diverses												
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-			
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule FSE	-			
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule FSE	-			
02	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-			
02	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-			
Totaux activité 22												
								Cde		0		
								Cdo		0		
Totaux programme 2												
								Cnd		50		
								Cde		0		
								Cdo		0		
PROGRAMME 3 DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT												
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens												
02	1	14	01.03	30	24	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	30			
02	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	37			
02	1	14	33.07	30	33	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	33			
02	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	77			
Totaux activité 30												
								Cnd		177		
Totaux programme 3												
								Cnd		177		
PROGRAMME 4 PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE												
41 - Services extérieurs de promotion internationale												
52	1	14	12.01	41	31	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre	38			
52	1	14	12.02	41	34	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	62			

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
52	1	14	74.01	41	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie- Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles- Théâtre		7	
Totaux activité 41									<i>Cnd</i>		107
Totaux programme 4									<i>Cnd</i>		107
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14									<i>Cnd</i>		32.914
									<i>Cde</i>		0
									<i>Cdo</i>		0
									<i>Cv</i>		0
TOTAUX CHAPITRE I									<i>Cnd</i>		461.129
									<i>Cde</i>		608
									<i>Cdo</i>		608
									<i>Cv</i>		27.956

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 15											
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT											
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE											
01 - Subsistance administration											
05	6	15	12.01	01	18	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10		
Totaux activité 01											
									<i>Cnd</i>	10	
Totaux programme 0											
									<i>Cnd</i>	10	
PROGRAMME 1 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES											
12 - Hôpitaux universitaires											
06	6	15	41.31	12	89	3111	Cnd	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	59		
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cde	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.284		
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cdo	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.571		
Totaux activité 12											
									<i>Cnd</i>	59	
									<i>Cde</i>	1.284	
									<i>Cdo</i>	1.571	
13 - Aide à la Jeunesse											
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.599		
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.247		
Totaux activité 13											
									<i>Cde</i>	2.599	
									<i>Cdo</i>	2.247	
Totaux programme 1											
									<i>Cnd</i>	59	
									<i>Cde</i>	3.883	
									<i>Cdo</i>	3.818	
PROGRAMME 2 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE											
21 - Charges d'emprunt											
05	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	155		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	2.362			
								Totaux activité 21				
								<i>Cnd</i>		2.517		
								22 - Musées				
05	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	80			
05	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	131			
05	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	30			
05	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	121			
								Totaux activité 22				
								<i>Cde</i>		110		
								<i>Cdo</i>		252		
								23 - Infrastructures culturelles				
05	6	15	01.01	23	38	721 7422 6341	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	1.300			
05	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.450			
05	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.095			
05	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	345			
05	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	150			
05	6	15	63.43	23	43	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française (nouveau)	3.357			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	6	15	63.43	23	43	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française (nouveau)	-			
05	6	15	63.44	23	46	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise (nouveau)	-			
05	6	15	63.44	23	46	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise (nouveau)	-			
05	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.340			
05	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.338			
05	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	4.812			
05	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	6.064			
05	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	1.790			
05	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	1.070			
05	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	663			
05	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	446			
05	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-			
05	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-			
05	6	15	72.67	23	02	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	-			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	6	15	72.67	23	02	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	-			
Totaux activité 23												
									<i>Cde</i>	15.757		
									<i>Cdo</i>	12.163		
									<i>Cv</i>	1.300		
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture												
05	6	15	12.30	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	163			
05	6	15	33.21	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	65			
Totaux activité 24												
									<i>Cnd</i>	228		
25 - Cinéma Palace												
05	6	15	52.10	25	41	521	Cnd	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise (nouveau)	2			
Totaux activité 25												
									<i>Cnd</i>	2		
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles												
05	6	15	52.10	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie- Bruxelles - Région bruxelloise	1.005			
Totaux activité 26												
									<i>Cnd</i>	1.005		
27 - Maison de jeunes												
05	5	15	52.11	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	-			
05	6	15	52.11	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	-			
05	6	15	52.12	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	-			
05	6	15	52.12	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	-			
Totaux activité 27												
									<i>Cde</i>	0		
									<i>Cdo</i>	0		
Totaux programme 2												
									<i>Cnd</i>	3.752		
									<i>Cde</i>	15.867		
									<i>Cdo</i>	12.415		
									<i>Cv</i>	1.300		

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
PROGRAMME 3 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT											
31 - Charges d'emprunt											
04	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	66		
04	6	15	63.27	31	03	6321	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	385		
Totaux activité 31											
									<i>Cnd</i>	451	
32 - Centres sportifs											
04	6	15	12.06	32	64	1212	Cnd	Location d'une infrastructure sportive (nouveau)	8		
04	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	400		
04	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	300		
04	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	5.055		
04	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	6.755		
04	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	490		
04	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	590		
Totaux activité 32											
									<i>Cnd</i>	8	
									<i>Cde</i>	5.945	
									<i>Cdo</i>	7.645	
Totaux programme 3											
									<i>Cnd</i>	459	
									<i>Cde</i>	5.945	
									<i>Cdo</i>	7.645	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15											
									<i>Cnd</i>	4.280	
									<i>Cde</i>	25.695	
									<i>Cdo</i>	23.878	
									<i>Cv</i>	1.300	
Dont Région bruxelloise											
									<i>Cnd</i>	2	
									<i>Cde</i>	2.655	
									<i>Cdo</i>	1.931	
Dont Région de langue française											
									<i>Cde</i>	16.754	
									<i>Cdo</i>	16.045	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 16												
SANTÉ												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens et services												
06	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années antérieures	35			
06	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	37			
Totaux activité 01												
									<i>Cnd</i>	72		
Totaux programme 0												
									<i>Cnd</i>	72		
PROGRAMME 1												
INTERVENTIONS DIVERSES												
11 - Accords de coopération												
06	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	81			
Totaux activité 11												
									<i>Cnd</i>	81		
12 - Académie royale de médecine de Belgique												
06	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	106			
Totaux activité 12												
									<i>Cnd</i>	106		
Totaux programme 1												
									<i>Cnd</i>	187		
PROGRAMME 2												
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ												
21 - Subventions en matière de promotion de la santé												
06	5	16	33.03	21	66	33	Cnd	Subventions organismes agréés (pour mémoire)	-			
06	5	16	33.04	21	69	33	Cnd	Actions et recherches en promotion de la santé (pour mémoire)	-			
06	5	16	33.05	21	72	33	Cnd	Subventions à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française (pour mémoire)	-			
06	5	16	33.06	21	75	33	Cnd	Subventions en faveur de la promotion de la santé (pour mémoire)	-			
06	5	16	33.07	21	78	33	Cnd	Politique locale de promotion de la santé (pour mémoire)	-			

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	16	33.09	21	84	33	Cnd	Subventions aux organismes agréés y compris créances années antérieures (pour mémoire)	-	
06	5	16	43.01	21	53	4312 4322	Cnd	Politique locale de promotion de la santé (pour mémoire)	-	
Totaux activité 21										
									<i>Cnd</i>	0
22 - Actions en matière de protection de la santé										
06	5	16	12.33	22	65	1211	Cnd	Programme de vaccination (pour mémoire)	-	
06	5	16	12.34	22	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures (pour mémoire)	-	
04	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	521	
06	5	16	33.01	22	61	33	Cnd	Promotion de la santé par le sport et contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (pour mémoire)	-	
06	5	16	33.11	22	91	33	Cnd	Prévention du cancer (pour mémoire)	-	
06	5	16	33.12	22	94	33	Cnd	Prévention de la tuberculose (pour mémoire)	-	
06	5	16	33.13	22	97	33	Cnd	Prévention des anomalies métaboliques (pour mémoire)	-	
06	5	16	33.14	22	03	33	Cnd	Prévention du cancer, y compris créances années antérieures (pour mémoire)	-	
06	5	16	33.16	22	09	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires (pour mémoire)	-	
06	5	16	33.17	22	12	33	Cnd	Prévention du sida (pour mémoire)	-	
06	5	16	41.03	22	42	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur (pour mémoire)	-	
06	5	16	52.44	22	70	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé (pour mémoire)	-	
06	5	16	52.45	22	73	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducatons à la santé, y compris créances années antérieures	-	
06	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (pour mémoire)	-	
Totaux activité 22										
									<i>Cnd</i>	521
23 - Interventions diverses en matière de santé										
06	5	16	12.42	23	93	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé (pour mémoire)	-	
06	5	16	12.43	23	96	1211	Cnd	Dépenes de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé, y compris créances années antérieures	-	
06	5	16	33.34	23	64	33	Cnd	Recherche en médecine préventive et promotion de la santé (pour mémoire)	-	
06	5	16	33.35	23	67	33	Cnd	Etudes et recherches dans le domaine de la promotion de la santé (pour mémoire)	-	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
06	5	16	33.36	23	70	33	Cnd	Subventions au programme de transition professionnelle (pour mémoire)	-			
Totaux activité 23												
									<i>Cnd</i>	0		
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)												
06	5	16	12.01	24	68	1211	Cnd	Programme de vaccination (nouveau)	3.130			
06	5	16	33.01	24	63	33	Cnd	Prévention des assuétudes (nouveau)	895			
06	5	16	33.02	24	66	33	Cnd	Prévention du SIDA (nouveau)	1.366			
06	5	16	33.03	24	69	33	Cnd	Prévention des cancers (nouveau)	1.005			
06	5	16	33.04	24	72	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires (nouveau)	680			
06	5	16	33.05	24	75	33	Cnd	Prévention de la tuberculose (nouveau)	1.296			
06	5	16	33.06	24	78	33	Cnd	Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité (nouveau)	175			
06	5	16	33.07	24	81	33	Cnd	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé (nouveau)	526			
06	5	16	33.08	24	84	33	Cnd	Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO (nouveau)	1.318			
Totaux activité 24												
									<i>Cnd</i>	10.391		
25 - Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé												
06	5	16	12.01	25	69	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive (nouveau)	188			
06	5	16	33.01	25	64	33	Cnd	Subventions aux organismes agréés (nouveau)	2.565			
06	5	16	33.02	25	67	33	Cnd	Subventions à l'initiative du Gouvernement (nouveau)	369			
06	5	16	33.03	25	70	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets pilotes (nouveau)	321			
06	5	16	33.04	25	73	33	Cnd	Programmes locaux (nouveau)	533			
06	5	16	33.05	25	76	33	Cnd	Dépistage des anomalies métaboliques (nouveau)	680			
06	5	16	33.06	25	79	33	Cnd	Dépistage de la surdité néonatale (nouveau)	125			
06	5	16	33.07	25	82	33	Cnd	Programme PTP (nouveau)	13			
06	5	16	45.40	25	95	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur (nouveau)	834			
06	5	16	52.10	25	68	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé (nouveau)	-			
Totaux activité 25												
									<i>Cnd</i>	5.628		
Totaux programme 2												
									<i>Cnd</i>	16.540		
PROGRAMME 3 PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE												

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole												
06	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services libres	9.159			
06	5	16	43.01	31	63	4316 4323	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés	6.579			
06	5	16	43.02	31	66	4316 4323	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-			
Totaux activité 31												
									<i>Cnd</i>	15.738		
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole												
06	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	150			
06	5	16	43.01	32	64	4314 4324	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur officiel subventionné)	-			
Totaux activité 32												
									<i>Cnd</i>	150		
33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables												
06	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	93			
06	5	16	33.01	33	72	33	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole	-			
06	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	5			
06	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	5			
06	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50			
Totaux activité 33												
									<i>Cnd</i>	153		
Totaux programme 3												
									<i>Cnd</i>	16.041		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16												
									<i>Cnd</i>	32.840		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 17												
AIDE À LA JEUNESSE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Fonctionnement de divers services												
06	5	17	12.01	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	242			
06	5	17	12.02	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.252			
Totaux activité 01												
									<i>Cnd</i>	2.494		
02 - Énergie												
06	5	17	12.03	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.188			
Totaux activité 02												
									<i>Cnd</i>	1.188		
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public												
06	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	5			
06	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et au Centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au Centre d'Everberg	1.408			
Totaux activité 03												
									<i>Cnd</i>	1.413		
04 - Formation												
06	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	164			
Totaux activité 04												
									<i>Cnd</i>	164		
05 - Achat de matériel												

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
06	5	17	74.01	05	52	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	357			
06	5	17	74.02	05	55	7422	Cnd	Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable	-			
Totaux activité 05												
									<i>Cnd</i>	357		
07 - Provision												
06	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	1.619			
Totaux activité 07												
									<i>Cnd</i>	1.619		
Totaux programme 0												
									<i>Cnd</i>	7.235		
PROGRAMME 1 JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS												
11 - Prévention générale												
06	5	17	12.34	11	84	1211	Cnd	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	32			
06	5	17	12.35	11	87	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	92			
06	5	17	12.37	11	93	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	156			
06	5	17	12.73	11	07	1211	Cnd	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques	50			
06	5	17	33.08	11	01	33	Cnd	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	887			
06	5	17	33.09	11	04	33	Cnd	Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération "Eté-jeunes"	-			
06	5	17	33.12	11	13	33	Cnd	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	191			
Totaux activité 11												
									<i>Cnd</i>	1.408		
12 - Initiatives locales												
06	5	17	12.70	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	56			
06	5	17	33.16	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	594			
06	5	17	33.17	12	29	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	136			
Totaux activité 12												
									<i>Cnd</i>	786		
13 - Aides à l'adoption												
06	5	17	01.01	13	82	01	Cv	Crédit variable destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	170			
06	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général	417			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
06	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	517			
Totaux activité 13												
									<i>Cnd</i>	934		
									<i>Cv</i>	170		
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses												
06	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	4.260			
06	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	76			
06	5	17	33.08	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-			
06	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	403			
06	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	930			
06	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	90			
06	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	15.550			
06	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	5.727			
06	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.008			
06	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	6.234			
06	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	1.227			
06	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271			
06	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	3.966			
06	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	13.830			
06	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	385			
06	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	288			
06	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	119.300			
06	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les centres de jour	740			
06	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subvention des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'aide et d'intervention éducative	12.578			
06	5	17	33.31	14	73	33	Cnd	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
06	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	315			
06	5	17	33.33	14	79	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	107			
06	5	17	33.34	14	82	33	Cnd	Subventions des équipes "S.O.S. - Enfants"	-			
Totaux activité 14												
									<i>Cnd</i>	186.025		
									<i>Cv</i>	4.260		
15 - Etudes et recherches scientifiques												
06	5	17	33.06	15	96	1211	Cnd	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	87			
Totaux activité 15												
									<i>Cnd</i>	87		
16 - Actions communes du Gouvernement												
06	5	17	33.05	16	94	33	Cnd	Subventions du programme de transition professionnelle	37			
Totaux activité 16												
									<i>Cnd</i>	37		
Totaux programme 1												
									<i>Cnd</i>	189.277		
									<i>Cv</i>	4.430		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17												
									<i>Cnd</i>	196.512		
									<i>Cv</i>	4.430		

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 18											
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE											
PROGRAMME 1											
AIDE AUX DÉTENUS											
12 - Aide sociale aux détenus											
06	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.			
06	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services d'aide sociale aux détenus et aux services liens	1.333		
06	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	189		
Totaux activité 12											
									<i>Cnd</i>	1.522	
Totaux programme 1											
									<i>Cnd</i>	1.522	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18											
									<i>Cnd</i>	1.522	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 19												
ENFANCE												
PROGRAMME 1												
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE												
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance												
06	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour le statut social des gardiennes encadrées	-			
06	5	19	33.06	11	49	33	Cnd	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances	2.751			
06	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-			
06	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées	4.680			
06	5	19	33.38	11	48	414	Cnd	Dotation complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	-			
06	5	19	33.39	11	51	33	Cnd	Subvention à l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative à une nouvelle politique de l'accueil	-			
06	5	19	33.40	11	54	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE relative à la campagne de vaccination Méningitec	-			
06	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	160.138			
06	5	19	41.02	11	12	414	Cnd	Provision pour le financement de nouvelles places chez les accueillantes conventionnées	-			
06	5	19	41.03	11	15	414	Cnd	Provision pour dotation à l'ONE destinée à couvrir le financement structurel de places liées aux programmations successives en lien avec l'épuisement de la réserve "avances provisionnelles"	-			
06	3	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE	-			
06	3	19	41.05	11	21	01	Cnd	Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II (nouveau)	2.000			
06	5	19	61.42	11	21	6141	Cnd	Subvention d'équipement ONE	-			
Totaux activité 11												
									Cnd	169.569		
									Cv	0		
Totaux programme 1												
									Cnd	169.569		
									Cv	0		
PROGRAMME 2												
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE												
21 - Politique et accueil												
06	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	655			
06	5	19	33.01	21	44	33	Cnd	Commission Nationale des Droits de l'Enfant (nouveau)	27			
06	5	19	33.08	21	65	33	Cnd	Subvention dans le cadre de la politique de l'enfance	-			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
06	5	19	33.40	21	64	33	Cnd	Subvention à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant	-			
06	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	201			
								Totaux activité 21				
								<i>Cnd</i>		883		
								22 - Ecoles de devoirs				
06	5	19	33.01	22	45	33	Cnd	Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs	-			
								Totaux activité 22				
								<i>Cnd</i>		0		
								Totaux programme 2				
								<i>Cnd</i>		883		
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19				
								<i>Cnd</i>		170.452		
								<i>Cv</i>		0		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé			Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 20												
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Personnel												
05	4	20	11.05	01	59	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Culture) (A)			9	
											Totaux activité 01	
											Cv	9
02 - Biens et services												
05	4	20	12.01	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers			229	
05	4	20	12.02	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration			456	
05	4	20	12.06	02	72	1212 1213	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française			110	
05	4	20	12.31	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles			385	
											Totaux activité 02	
											Cnd	1.180
03 - Énergie												
05	4	20	12.03	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon			330	
											Totaux activité 03	
											Cnd	330
04 - Équipement des centres												
05	4	20	74.01	04	35	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre			661	
											Totaux activité 04	
											Cnd	661
05 - Centres extérieurs												
05	4	20	01.01	05	58	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)			665	

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	20	01.02	05	61	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	367	
05	4	20	01.03	05	64	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Séroule (C)	-	
Totaux activité 05										
									Cv	1.032
Totaux programme 0										
									Cnd	2.171
									Cv	1.041
PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
05	4	20	01.01	11	64	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	546	
05	4	20	12.20	11	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	662	
05	0	20	12.21	11	29	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions colloques, journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires - Créances années antérieures	-	
05	4	20	12.50	11	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	151	
05	4	20	12.51	11	22	1211	Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	62	
Totaux activité 11										
									Cnd	1.359
									Cv	62
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires										
05	4	20	33.07	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	3.474	
15	4	20	33.09	13	87	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole - Communauté française	155	
05	4	20	33.10	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	-	
05	4	20	33.12	13	96	33	Cnd	Subvention aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	747	

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	20	33.13	13	02	33	Cnd	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels, y compris créances années antérieures	-	
05	4	20	33.14	13	05	33	Cnd	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts digitaux	110	
05	4	20	43.07	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	225	
Totaux activité 13										
									<i>Cnd</i>	4.711
14 - Eudes et recherches scientifiques										
05	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	
Totaux activité 14										
									<i>Cnd</i>	0
15 - Organismes culturels										
05	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	52	
05	4	20	33.01	15	65	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA) (nouveau)	100	
05	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	617	
05	4	20	63.51	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	406	
05	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	174	
05	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	446	
05	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	419	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé			Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 15												
											<i>Cnd</i>	2.162
											<i>Cv</i>	52
16 - Archives et musée de la littérature												
05	4	20	33.18	16	20	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"			1.232	
Totaux activité 16												
											<i>Cnd</i>	1.232
17 - Actions communes du Gouvernement												
05	1	20	30.05	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle			67	
01	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)			-	
05	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle			-	
Totaux activité 17												
											<i>Cnd</i>	67
											<i>Cv</i>	0
Totaux programme 1												
											<i>Cnd</i>	9.531
											<i>Cv</i>	114
PROGRAMME 2 CENTRES CULTURELS												
21 - Centres culturels												
05	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités			84	
05	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région de langue française			11.808	
05	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région bruxelloise			989	
Totaux activité 21												
											<i>Cnd</i>	12.881
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL												
05	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"			2.552	
Totaux activité 22												
											<i>Cnd</i>	2.552
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL												
05	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française			1.202	
Totaux activité 23												
											<i>Cnd</i>	1.202

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
								24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels			
05	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	223		
05	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	55		
								Totaux activité 24			
								<i>Cnd</i>		278	
								25 - Halles de Schaerbeek			
05	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.203		
								Totaux activité 25			
								<i>Cnd</i>		1.203	
								26 - Centre culturel "Le Manège Mons"			
05	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subventions au centre culturel transfrontalier "le Manège Mons"	792		
								Totaux activité 26			
								<i>Cnd</i>		792	
								Totaux programme 2			
								<i>Cnd</i>		18.908	
								PROGRAMME 3			
								COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE			
								31 - Commission communautaire française			
05	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	9.162		
								Totaux activité 31			
								<i>Cnd</i>		9.162	
								Totaux programme 3			
								<i>Cnd</i>		9.162	
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20			
								<i>Cnd</i>		39.772	
								<i>Cv</i>		1.155	
								Dont Région bruxelloise			
								<i>Cnd</i>		1.044	
								Dont Région de langue française			
								<i>Cnd</i>		13.233	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 21											
ARTS DE LA SCÈNE											
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES											
11 - Enquêtes, réunions, journées d'études, publications											
05	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, recherches et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	10		
Totaux activité 11								Cnd		10	
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques											
05	4	21	01.01	12	92	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle	108		
05	4	21	12.35	12	02	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (cadre scolaire)	-		
05	4	21	12.36	12	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (programmes de promotion)	-		
05	4	21	12.37	12	08	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (centres culturels)	-		
05	4	21	12.38	12	11	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (lieux divers)	-		
05	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	116		
05	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	537		
05	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	80		
05	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	802		
05	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	212		
Totaux activité 12								Cnd		1.855	
13 - Aides aux artistes											
05	4	21	33.01	13	90	33 3441	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	100		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	8			
								Totaux activité 13				
								<i>Cnd</i>		108		
								14 - Maison du spectacle				
05	4	21	33.02	14	94	33	Cnd	Subvention à la Maison du spectacle, ASBL - Région bruxelloise	-			
								Totaux activité 14				
								<i>Cnd</i>		0		
								15 - Diffusion et promotion artistiques				
05	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	490			
05	4	21	33.04	15	04	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	143			
								Totaux activité 15				
								<i>Cnd</i>		633		
								16 - Observatoire des arts de la scène				
05	4	21	12.60	16	81	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux travaux de l'Observatoire des arts de la scène	-			
								Totaux activité 16				
								<i>Cnd</i>		0		
								17 - Activités pluridisciplinaires				
05	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires	500			
05	4	21	33.08	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-			
05	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	201			
05	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	1.596			
								Totaux activité 17				
								<i>Cnd</i>		2.297		
								Totaux programme 1				
								<i>Cnd</i>		4.903		
								PROGRAMME 2 THÉÂTRE				
								21 - Initiatives diverses en matière théâtrale				
05	4	21	01.01	21	04	01	Cnd	Dépenses quelconques destinées à financer les projets visant à favoriser une meilleure relation entre les arts de la scène et le monde enseignant	-			
05	4	21	12.40	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	127			
05	4	21	33.01	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	13			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	4	21	33.02	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	107			
05	4	21	33.03	21	07	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte	-			
Totaux activité 21												
								Cnd		247		
22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux												
05	4	21	33.38	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	4.400			
05	4	21	33.39	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	5.501			
Totaux activité 22												
								Cnd		9.901		
23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes												
05	4	21	33.39	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	12.446			
05	4	21	33.40	23	23	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région de langue française	-			
05	4	21	33.42	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	155			
Totaux activité 23												
								Cnd		12.601		
24 - Aide aux projets												
05	4	21	33.45	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.000			
Totaux activité 24												
								Cnd		1.000		
25 - Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse												
05	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.019			
05	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse agréés	455			
05	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion des compagnies de théâtre pour l'enfance et la jeunesse	90			
Totaux activité 25												
								Cnd		3.564		
26 - Théâtre-action												
05	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.109			
Totaux activité 26												
								Cnd		1.109		
27 - Théâtre dialectal et folklorique												
05	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	288			
Totaux activité 27												
								Cnd		288		
28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire												

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur	369	
Totaux activité 28										
									<i>Cnd</i>	369
29 - Promotion, recherche et création théâtrales										
05	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.144	
05	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.009	
05	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	10	
05	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	
Totaux activité 29										
									<i>Cnd</i>	2.163
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	31.242
PROGRAMME 3 MUSIQUE										
31 - Initiatives diverses en matière musicale										
05	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la Musique	20	
05	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	10	
05	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique non classique	-	
Totaux activité 31										
									<i>Cnd</i>	30
32 - Subventions en musique classique										
05	4	21	33.22	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	131	
05	4	21	33.23	32	78	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	93	
05	4	21	33.24	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	43	
05	4	21	33.25	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	25	
05	4	21	33.35	32	17	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	107	
Totaux activité 32										
									<i>Cnd</i>	399
33 - Subventions en musique non classique										

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	4	21	33.16	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.164			
05	4	21	33.18	33	64	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	850			
05	4	21	33.21	33	73	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	123			
Totaux activité 33								<i>Cnd</i>		2.137		
								34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique				
05	4	21	33.17	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	829			
Totaux activité 34								<i>Cnd</i>		829		
								35 - Opéra royal de Wallonie				
05	4	21	33.26	35	90	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	12.672			
05	4	21	33.27	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	174			
Totaux activité 35								<i>Cnd</i>		12.846		
								36 - Orchestre philharmonique de Liège				
05	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française	7.663			
Totaux activité 36								<i>Cnd</i>		7.663		
								37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions				
05	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	538			
05	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	331			
05	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	196			
05	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	373			
05	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	60			
05	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	840			
05	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.069			
05	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française	388			
05	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	415			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Ars Musica	287			
								Totaux activité 37				
									<i>Cnd</i>	4.497		
								Totaux programme 3				
									<i>Cnd</i>	28.401		
								PROGRAMME 4 ART DE LA DANSE				
								41 - Initiatives diverses en matière de danse				
05	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	15			
05	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	50			
								Totaux activité 41				
									<i>Cnd</i>	65		
								42 - Centre chorégraphique de la Communauté française				
05	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.100			
								Totaux activité 42				
									<i>Cnd</i>	3.100		
								43 - Compagnies de danse				
05	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.496			
05	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement	410			
								Totaux activité 43				
									<i>Cnd</i>	1.906		
								44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals				
05	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	202			
								Totaux activité 44				
									<i>Cnd</i>	202		
								Totaux programme 4				
									<i>Cnd</i>	5.273		
								PROGRAMME 5 SERVICES EXTÉRIEURS DE PROMOTION INTERNATIONALE				
								51 - Services extérieurs de promotion internationale				
52	1	21	12.45	51	71	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Théâtre	-			
52	1	21	12.46	51	74	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique	-			
52	1	21	74.01	51	12	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie - Bruxelles-Musique et Wallonie - Bruxelles-Théâtre	-			
								Totaux activité 51				
									<i>Cnd</i>	0		

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux programme 5									<i>Cnd</i>	0	
PROGRAMME 6 ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE											
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue											
05	4	21	12.61	61	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	7		
05	4	21	33.01	61	41	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	10		
Totaux activité 61									<i>Cnd</i>	17	
62 - Compagnies											
05	4	21	33.62	62	31	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et arts de la rue	139		
Totaux activité 62									<i>Cnd</i>	139	
63 - Festivals											
05	4	21	33.63	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	265		
Totaux activité 63									<i>Cnd</i>	265	
64 - Aides aux projets											
05	4	21	33.64	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	96		
Totaux activité 64									<i>Cnd</i>	96	
65 - Promotion											
05	4	21	33.65	65	43	33	Cnd	Subventions aux lieux, organismes et actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	83		
Totaux activité 65									<i>Cnd</i>	83	
Totaux programme 6									<i>Cnd</i>	600	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21									<i>Cnd</i>	70.419	
Dont Région bruxelloise									<i>Cnd</i>	0	
Dont Région de langue française									<i>Cnd</i>	155	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 22												
LIVRE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture												
05	4	22	12.02	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82			
									Totaux activité 01			
									<i>Cnd</i>	82		
									Totaux programme 0			
									<i>Cnd</i>	82		
PROGRAMME 1												
LECTURE PUBLIQUE												
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre												
05	4	22	01.01	11	21	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menées à l'initiative de la Communauté française	43			
05	4	22	01.02	11	24	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française	59			
05	4	22	01.03	11	27	01 1211	Cnd	Dépenses liées à l'application de l'arrêté royal du 25 avril 2004 relatif aux droits de rémunération pour prêt public des auteurs	-			
05	4	22	12.20	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	20			
05	4	22	12.30	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au CLPCF (C)	28			
05	4	22	12.34	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	160			
05	4	22	33.14	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	20			
05	4	22	43.05	11	23	4312 4322	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	87			
									Totaux activité 11			
									<i>Cnd</i>	389		
									<i>Cv</i>	28		
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française												
05	4	22	12.31	12	17	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	347			

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 12										
								<i>Cnd</i>		347
								15 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique - Décret du 28 février 1978		
05	4	22	33.10	15	49	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1.367	
05	4	22	33.12	15	55	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture, y compris crédit année antérieure	-	
05	4	22	33.13	15	58	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 17 décembre 2003 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel y compris créances années antérieures	-	
05	4	22	43.09	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	9.003	
05	4	22	43.10	15	42	4312 4322	Cnd	Subventions dans le cadre des accords du non marchand allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 17 décembre 2003 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel et portant des dispositions diverses (nouveau)	-	
05	4	22	43.11	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	136	
Totaux activité 15										
								<i>Cnd</i>		10.506
Totaux programme 1										
								<i>Cnd</i>		11.242
								<i>Cv</i>		28
PROGRAMME 2 LETTRES FRANÇAISES ET PROMOTION DU LIVRE										
								21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres		
05	4	22	01.01	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	37	
05	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	515	
05	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création et à la traduction littéraires	701	
05	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	617	
05	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	821	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux	
								Totaux activité 21				
										<i>Cnd</i>	2.691	
								22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature				
05	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subventions aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises		50		
05	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subventions au Fonds national de la Littérature		35		
								Totaux activité 22				
										<i>Cnd</i>	85	
								24 - Promotion du livre belge de langue française				
05	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre		30		
05	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre		287		
05	4	22	81.01	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre		25		
05	4	22	81.02	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)		350		
05	4	22	81.03	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre		-		
05	4	22	81.04	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)		42		
								Totaux activité 24				
										<i>Cnd</i>	342	
										<i>Cv</i>	392	
								25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines				
05	4	22	12.01	25	37	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse (nouveau)		25		
05	4	22	33.01	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD		100		
05	4	22	33.02	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse		65		
05	4	22	33.04	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines		-		
								Totaux activité 25				
										<i>Cnd</i>	190	
								Totaux programme 2				
										<i>Cnd</i>	3.308	
										<i>Cv</i>	392	
PROGRAMME 3 LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES												
								31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix				
05	4	22	33.22	31	04	33	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion et la diffusion des langues endogènes		151		
								Totaux activité 31				
										<i>Cnd</i>	151	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
								Totaux programme 3				
									<i>Cnd</i>	151		
								PROGRAMME 4				
								LANGUE FRANÇAISE				
								41 - Promotion de la langue française				
05	4	22	12.41	41	76	1211	Cnd	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	89			
05	4	22	33.24	41	20	33	Cnd	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	115			
								Totaux activité 41				
									<i>Cnd</i>	204		
								Totaux programme 4				
									<i>Cnd</i>	204		
								PROGRAMME 5				
								INFORMATIQUE				
								51 - Aide au développement Informatique				
05	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	60			
05	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	89			
05	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Informatique - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	48			
05	4	22	63.52	51	93	6311 6321	Cnd	Informatique - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	189			
								Totaux activité 51				
									<i>Cnd</i>	386		
								Totaux programme 5				
									<i>Cnd</i>	386		
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22				
									<i>Cnd</i>	15.373		
									<i>Cv</i>	420		

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 23											
JEUNESSE ET ÉDUCATION											
PERMANENTE											
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS											
DIVERSES											
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente											
05	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	6		
Totaux activité 11									<i>Cnd</i>	6	
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	6	
PROGRAMME 2											
JEUNESSE											
21 - Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse											
05	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	60		
05	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	-		
05	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention	441		
05	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles	-		
Totaux activité 21									<i>Cnd</i>	501	
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française											
05	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	41		
Totaux activité 22									<i>Cnd</i>	41	
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel											
05	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980)	7.777		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	7.973			
05	4	23	33.20	23	17	33	Cnd	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 20 avril 2004)	315			
Totaux activité 23												
									Cnd	16.065		
25 - Formation												
05	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	607			
Totaux activité 25												
									Cnd	607		
Totaux programme 2												
									Cnd	17.214		
PROGRAMME 3 EDUCATION PERMANENTE												
31 - Activités du Service												
05	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Service de l'Éducation permanente. Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente	50			
05	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret	19.538			
05	4	23	33.07	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 17 juillet 2003, y compris créances années antérieures	-			
05	4	23	33.08	31	86	33	Cnd	Subvention aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 (estimation : 40 associations dont le dossier est recevable (15 en 2005 + 25 en 2006), niveau de forfait postulé par leur dossier respectif)	650			
05	4	23	33.27	31	46	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	760			

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
05	4	23	33.28	31	49	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou aux associations culturelles non reconnues ou en exécution d'un contrat-programme, y compris créances pour années antérieures	-		
05	4	23	33.30	31	55	33	Cnd	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine	780		
Totaux activité 31											
									<i>Cnd</i>	21.778	
32 - Promotion socio-culturelle des travailleurs											
05	4	23	33.22	32	32	33	Cnd	Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs	-		
Totaux activité 32											
									<i>Cnd</i>	0	
33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité											
05	4	23	33.33	33	66	33	Cnd	Subventions aux centres d'expression et de créativité : fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs	1.429		
15	4	23	33.35	33	72	33	Cnd	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	447		
Totaux activité 33											
									<i>Cnd</i>	1.876	
34 - Conseil supérieur de l'Education permanente											
05	4	23	12.41	34	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	25		
Totaux activité 34											
									<i>Cnd</i>	25	
Totaux programme 3											
									<i>Cnd</i>	23.679	
PROGRAMME 4											
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES											
41 - Formation des animateurs socio-culturels											
05	4	23	33.10	41	05	33	Cnd	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	1.133		
Totaux activité 41											
									<i>Cnd</i>	1.133	
Totaux programme 4											
									<i>Cnd</i>	1.133	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23											
									<i>Cnd</i>	42.032	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 24											
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Dépenses de toute nature											
05	4	24	12.06	01	82	1211	Cnd	Dépenses de gestion et d'administration - Région de langue française (pour mémoire)	-		
05	4	24	12.35	01	72	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités scientifiques, muséographiques et pédagogiques, frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables - Région de langue française (pour mémoire)	-		
05	4	24	74.01	01	43	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyen de transport (pour mémoire)	-		
05	4	24	74.83	01	95	7422	Cnd	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection (pour mémoire)	-		
Totaux activité 01											
									Cnd	0	
Totaux programme 0											
									Cnd	0	
PROGRAMME 1											
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL											
11 - Patrimoine culturel et Musées											
05	4	24	12.20	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	240		
05	4	24	12.21	11	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige	248		
05	4	24	33.04	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25		
05	4	24	33.07	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	503		
05	4	24	33.08	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	424		
05	4	24	33.09	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	82		
05	4	24	33.34	11	74	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	1.969		
05	4	24	33.35	11	77	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.481		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	4	24	43.11	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française	590			
05	4	24	43.12	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	167			
05	4	24	74.80	11	96	7422	Cnd	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française	230			
Totaux activité 11												
									Cnd	5.959		
12 - Musée Royal de Mariemont												
05	4	24	33.01	12	73	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.34	12	75	33	Cnd	Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.35	12	78	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Domaine de Seneffe - Musée de l'orfèvrerie de la Communauté française" liée par contrat-programme à la Communauté française (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.36	12	81	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.37	12	84	33	Cnd	Mundanéum (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.38	12	87	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées (pour mémoire)	-			
05	4	24	41.30	12	38	413	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	941			
Totaux activité 12												
									Cnd	941		
13 - Ethnologie et Folklore												
05	4	24	01.01	13	77	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts plastiques et graphiques (pour mémoire)	-			
05	4	24	12.30	13	69	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (pour mémoire)	-			
05	4	24	12.60	13	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.01	13	74	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	50			
05	4	24	33.22	13	40	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique	28			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	4	24	33.30	13	64	33	Cnd	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en artisanat de création et au design (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.33	13	73	3441	Cnd	Bourses aux projets de jeunes artistes (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.41	13	97	33	Cnd	Subventions à des manifestations en matière d'arts plastiques liées par convention à la Communauté française (pour mémoire)	-			
05	4	24	74.21	13	18	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain (pour mémoire)	-			
05	4	24	74.22	13	21	745	Cnd	Musée des Arts contemporains du Grand Hornu (pour mémoire)	-			
								Totaux activité 13				
								<i>Cnd</i>		78		
								14 - Archives				
05	4	24	33.37	14	86	33	Cnd	Mundaneum	360			
05	4	24	33.38	14	89	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	563			
								Totaux activité 14				
								<i>Cnd</i>		923		
								15 - Centres de culture scientifique				
05	4	24	33.01	15	76	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.22	15	42	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus (pour mémoire)	-			
05	4	24	33.40	15	96	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique	37			
								Totaux activité 15				
								<i>Cnd</i>		37		
								16 - Aide aux artistes				
05	4	24	33.06	16	92	33 3441	Cnd	Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes (pour mémoire)	-			
								Totaux activité 16				
								<i>Cnd</i>		0		
								17 - Centres de culture scientifique				
05	4	24	33.40	17	01	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique (pour mémoire)	-			
								Totaux activité 17				
								<i>Cnd</i>		0		
								Totaux programme 1				
								<i>Cnd</i>		7.938		
PROGRAMME 2 ARTS PLASTIQUES												
21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations												

<i>En milliers d'euros</i>										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	24	12.30	21	77	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige	-	
05	4	24	12.60	21	70	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques, d'artisanat de création et de design ainsi qu'à la conservation des œuvres d'art plastique	359	
05	4	24	33.30	21	72	33	Cnd	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en artisanat de création et au design	178	
05	4	24	33.31	21	75	33	Cnd	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	96	
05	4	24	33.41	21	08	33	Cnd	Subventions aux centres d'art contemporain et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française	1.758	
05	4	24	74.21	21	26	745	Cnd	Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	111	
Totaux activité 21										
									<i>Cnd</i>	2.502
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu										
05	4	24	33.01	22	83	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu	71	
05	4	24	33.36	22	91	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.670	
05	4	24	74.22	22	30	745	Cnd	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	247	
Totaux activité 22										
									<i>Cnd</i>	1.988
23 - Aide aux artistes										
05	4	24	33.06	23	23	33	Cnd	Prix à des artistes	12	
05	4	24	33.33	23	83	33	Cnd	Bourses aux projets d'artistes	71	
Totaux activité 23										
									<i>Cnd</i>	83
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	4.573

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
								<i>Cnd</i>		12.511
								Dont Région bruxelloise	<i>Cnd</i>	249
								Dont Région de langue française	<i>Cnd</i>	1.244

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 25												
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens et services												
05	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30			
Totaux activité 01												
									<i>Cnd</i>	30		
Totaux programme 0												
									<i>Cnd</i>	30		
PROGRAMME 1												
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES												
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel												
05	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	176			
Totaux activité 11												
									<i>Cnd</i>	176		
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel												
05	1	25	41.01	12	75	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le fonctionnement du CSA	787			
05	1	25	41.02	12	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses en relation avec le personnel du CSA	1.049			
05	1	25	41.03	12	81	413	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-			
Totaux activité 12												
									<i>Cnd</i>	1.836		
13 - Organismes d'audiovisuel												
05	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	100			
05	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	400			
Totaux activité 13												
									<i>Cnd</i>	500		
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias												
05	1	25	01.01	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-			
05	4	25	30.01	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-			

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 14											
									Cv	0	
Totaux programme 1											
									Cnd	2.512	
									Cv	0	
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO											
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle											
05	1	25	01.01	21	15	01	Cnd	Dépenses relatives au guichet unique du cinéma (nouveau)	50		
05	1	25	33.04	21	21	413	Cnd	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socioculturel (nouveau)	-		
05	1	25	33.05	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	4.909		
05	1	25	33.06	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	54		
05	1	25	41.03	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	12.929		
Totaux activité 21											
									Cnd	17.942	
23 - Politique de l'audiovisuel											
05	1	25	12.35	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10		
05	1	25	33.02	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	47		
Totaux activité 23											
									Cnd	57	
Totaux programme 2											
									Cnd	17.999	
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION											
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF											
05	1	25	41.01	31	94	021	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF)	184.141		
05	1	25	41.04	31	06	021	Cnd	Provision indexation pour la RTBF	-		
05	1	25	41.05	31	09	021	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	722		
05	1	25	81.02	31	69	022	Cnd	RTBF - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-		
05	1	25	81.03	31	72	022	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	5.297		
05	1	25	81.07	31	84	022	Cnd	Dotation exceptionnelle à la RTBF relative au financement de la construction d'un pylône Radio-TV	-		
Totaux activité 31											
									Cnd	190.160	

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
									32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite			
05	1	25	81.05	32	79	022	Cnd	RTBF - Soutien au projet TV5	4.354			
05	1	25	81.06	32	82	022	Cnd	Subventions de la Communauté française au projet TV5	-			
05	1	25	81.07	32	85	01	Cnd	Subvention de la Communauté française au projet ARTE Belgique (nouveau)	850			
									Totaux activité 32			
									<i>Cnd</i>	5.204		
									33 - Soutien aux télévisions locales			
05	1	25	31.09	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	446			
05	1	25	31.32	33	02	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-			
05	1	25	33.10	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales	4.202			
05	1	25	33.11	33	54	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales - Région bruxelloise	-			
05	1	25	33.12	33	57	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne (nouveau)	16			
05	1	25	33.13	33	60	3132	Cnd	Subvention à la fédération des télévisions locales (nouveau)	76			
05	1	25	74.06	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	347			
									Totaux activité 33			
									<i>Cnd</i>	5.087		
									34 - Aide à la création radiophonique			
05	1	25	31.01	34	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	250			
									Totaux activité 34			
									<i>Cv</i>	250		
									35 - Fréquences Radio Diffusion			
05	1	25	12.01	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	36			
05	1	25	12.02	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radiodiffusion	-			
05	1	25	33.01	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	40			
05	1	25	74.01	35	07	7422	Cnd	Achats de biens meubles durables	-			
									Totaux activité 35			
									<i>Cnd</i>	76		
									Totaux programme 3			
									<i>Cnd</i>	200.527		
									<i>Cv</i>	250		

PROGRAMME 4
PRESSE

41 - Aide directe à la presse d'opinion

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
05	1	25	01.01	41	35	3132 413	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	2.026			
05	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse	-			
05	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion	-			
05	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	140			
05	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	3.873			
05	1	25	41.02	41	10	413	Cnd	Aide à la presse périodique	330			
Totaux activité 41												
									<i>Cnd</i>	4.343		
									<i>Cv</i>	2.026		
Totaux programme 4												
									<i>Cnd</i>	4.343		
									<i>Cv</i>	2.026		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25												
									<i>Cnd</i>	225.411		
									<i>Cv</i>	2.276		
Dont Région bruxelloise												
									<i>Cnd</i>	0		
Dont Région de langue française												
									<i>Cnd</i>	4.202		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 26												
SPORT												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens et services												
04	5	26	11.08	01	36	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Sport) (A)	-			
04	5	26	12.01	01	24	1211	Cnd	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	15			
Totaux activité 01												
									Cnd	15		
									Cv	0		
02 - Fournitures												
04	5	26	12.02	02	28	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	410			
Totaux activité 02												
									Cnd	410		
03 - Énergie												
04	5	26	12.03	03	32	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	930			
Totaux activité 03												
									Cnd	930		
04 - Matériel durable												
04	5	26	74.01	04	03	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	100			
Totaux activité 04												
									Cnd	100		
05 - Imprimés, publications, relations publiques												
04	5	26	12.23	05	94	1211	Cnd	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production) petits articles d'exposition, etc...	35			
Totaux activité 05												
									Cnd	35		
06 - Loyers												

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
04	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	7		
Totaux activité 06											
									<i>Cnd</i>	7	
07 - Assurances											
04	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paiement des polices d'assurance	100		
Totaux activité 07											
									<i>Cnd</i>	100	
Totaux programme 0											
									<i>Cnd</i>	1.597	
									<i>Cv</i>	0	
PROGRAMME 1											
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT											
11 - Imprimés, publications, relations publiques											
04	5	26	11.05	11	37	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	4.214		
04	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	8.924		
Totaux activité 11											
									<i>Cv</i>	13.138	
12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes											
04	5	26	12.31	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	10		
Totaux activité 12											
									<i>Cnd</i>	10	
13 - Matériel non durable											
04	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	30		
Totaux activité 13											
									<i>Cnd</i>	30	
14 - Centres sportifs											
04	5	26	01.01	14	35	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.600		
Totaux activité 14											
									<i>Cnd</i>	1.600	
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman											
04	5	26	01.01	15	36	01	Cnd	Frais de leasing des centres sportifs du Sart Tilman	1		
Totaux activité 15											
									<i>Cnd</i>	1	
Totaux programme 1											
									<i>Cnd</i>	1.641	
									<i>Cv</i>	13.138	
PROGRAMME 2											
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT											
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS											
04	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	964		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
04	5	26	12.31	21	37	1211	Cnd	WE et promotion d'événements sportifs	300			
								Totaux activité 21				
								<i>Cnd</i>		1.264		
								22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport				
04	5	26	12.32	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	60			
								Totaux activité 22				
								<i>Cnd</i>		60		
								Totaux programme 2				
								<i>Cnd</i>		1.324		
								PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES				
								31 - Subventions pour le sport de haut niveau				
04	5	26	33.07	31	67	33	Cnd	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	600			
								Totaux activité 31				
								<i>Cnd</i>		600		
								32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs				
04	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	65			
04	5	26	33.14	32	89	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres	-			
04	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	175			
								Totaux activité 32				
								<i>Cnd</i>		240		
								34 - Insertion sociale par le sport				
04	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	1.025			
04	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	100			
								Totaux activité 34				
								<i>Cnd</i>		1.125		
								35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs				
04	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	25			
04	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-			
04	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	10			
04	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	11.012			
04	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	615			
04	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	45			
04	5	26	33.05	35	65	33	Cnd	Subventions à des ASBL de gestion de centres sportifs	-			

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
04	5	26	33.06	35	68	33	Cnd	Subventions en faveur de l'ASBL "Jeunesses maritimes"	-		
04	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	45		
04	5	26	33.10	35	80	33	Cnd	Subvention projet sports et éthique	225		
04	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	60		
04	5	26	33.16	35	01	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	125		
04	5	26	33.17	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	35		
04	5	26	33.18	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	2.381		
04	5	26	33.19	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	75		
04	5	26	52.01	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, les mouvements de jeunesse, etc.	600		
04	5	26	52.10	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	529		
04	5	26	63.01	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100		
Totaux activité 35											
									<i>Cnd</i>	15.882	
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage											
04	5	26	12.35	36	64	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	155		
04	5	26	12.36	36	67	1211	Cnd	Dépenses en matière de recherche et de traitement des informations sportives	-		
04	5	26	33.01	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	50		
Totaux activité 36											
									<i>Cnd</i>	205	
Totaux programme 3											
									<i>Cnd</i>	18.052	
PROGRAMME 4 SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS											
41 - Dépenses de toute nature pour les installations											
04	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	150		
Totaux activité 41											
									<i>Cnd</i>	150	
42 - Achat de matériel non durable											
04	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	175		
Totaux activité 42											
									<i>Cnd</i>	175	
43 - Équipement durable											
04	5	26	74.01	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	675		
Totaux activité 43											
									<i>Cnd</i>	675	

										<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 4											
									<i>Cnd</i>		1.000
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26											
									<i>Cnd</i>		23.614
									<i>Cv</i>		13.138
TOTAUX CHAPITRE II											
									<i>Cnd</i>		834.738
									<i>Cde</i>		25.695
									<i>Cdo</i>		23.878
									<i>Cv</i>		22.719

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
DIVISION ORGANIQUE 40												
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE												
02 - Frais de fonctionnement												
01	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57			
01	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux publications en matière d'enseignement	67			
01	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25			
Totaux activité 02												
									Cnd	149		
Totaux programme 0												
									Cnd	149		
PROGRAMME 1												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT												
12 - Frais de fonctionnement												
01	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	200			
01	3	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	1.864			
01	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	156			
01	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62			
Totaux activité 12												
									Cnd	2.282		
13 - Enseignants - Action sociale												
01	3	40	11.05	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	305			
01	3	40	43.20	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	15			
01	3	40	44.20	13	80	443	Cnd	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	20			
01	3	40	45.20	13	89	1211 3431	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	20			

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	3	40	82.01	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-			
Totaux activité 13												
									<i>Cnd</i>	360		
									<i>Cv</i>	0		
14 - Chargés de mission - Transports scolaires												
01	3	40	11.04	14	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de personnel	-			
01	3	40	12.01	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20			
Totaux activité 14												
									<i>Cnd</i>	20		
Totaux programme 1												
									<i>Cnd</i>	2.662		
									<i>Cv</i>	0		
PROGRAMME 2 PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES												
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales												
03	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-			
Totaux activité 20												
									<i>Cnd</i>	0		
21 - Provisions diverses												
03	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200			
03	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	335			
01	3	40	01.05	21	44	01	Cnd	Dépenses liées aux traitements pour la mise en place d'un cadre organique pour les puériculteurs et puéricultrices (nouveau)	411			
Totaux activité 21												
									<i>Cnd</i>	8.946		
22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire												
03	3	40	11.31	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	22.500			
Totaux activité 22												
									<i>Cnd</i>	22.500		
23 - Arriérés SNCB												
00	2	40	12.01	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB	-			
Totaux activité 23												
									<i>Cnd</i>	0		
24 - Contrôle absences maladies												
01	3	40	12.01	24	37	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	570			
Totaux activité 24												
									<i>Cnd</i>	570		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
								Totaux programme 2				
									<i>Cnd</i>	32.016		
								PROGRAMME 3				
								AFFAIRES PÉDAGOGIQUES -				
								INSPECTION - DÉPENSES DE				
								PERSONNEL ET DE				
								FONCTIONNEMENT				
								30 - Dépenses de personnel -				
								Rémunérations et allocations				
								généralement quelconques				
01	3	40	11.03	30	40	1111	Cnd	Personnel statutaire	87			
						1112						
						112						
						1131						
								Totaux activité 30				
									<i>Cnd</i>	87		
								Totaux programme 3				
									<i>Cnd</i>	87		
								PROGRAMME 4				
								RECHERCHES EN ÉDUCATION,				
								PILOTAGE INTERRÉSEAUX -				
								ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES				
								INTERRÉSEAUX - ORIENTATION -				
								DIVERS				
								40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux				
01	2	40	01.01	40	51	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux manuels et didacticiels scolaires	1.200			
01	2	40	01.02	40	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	650			
01	2	40	01.03	40	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux	236			
01	2	40	01.04	40	60	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation	350			
01	2	40	01.05	40	63	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement spécial	-			
01	2	40	01.06	40	66	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement secondaire	-			
01	2	40	01.07	40	69	01	Cnd	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement (nouveau)	2.053			
01	2	40	12.01	40	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.150			
01	2	40	12.41	40	76	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	7			
01	2	40	41.01	40	23	414	Cnd	Institut de la formation en cours de carrière	4.107			
01	2	40	74.01	40	29	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20			
								Totaux activité 40				
									<i>Cnd</i>	9.773		
								41 - Recherches en Éducation				
01	2	40	01.01	41	52	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	-			
						1211						
						33						
						354						

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	2	40	01.02	41	55	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	-			
01	2	40	12.30	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	37			
02	2	40	33.09	41	73	1211	Cnd	Subventions au Service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	74			
01	2	40	33.10	41	76	33	Cnd	Subvention en faveur de recherches en éducation	1.206			
01	2	40	33.11	41	76	33	Cnd	Subventions diverses destinées aux travaux de recherche - Elèves à haut potentiel	-			
Totaux activité 41												
								Cnd		1.317		
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs												
01	1	40	01.01	42	53	01 344 345	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70			
Totaux activité 42												
								Cv		70		
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études												
02	2	40	01.01	43	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	-			
01	2	40	33.08	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	60			
Totaux activité 43												
								Cnd		60		
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur												
02	2	40	12.01	44	57	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	250			
Totaux activité 44												
								Cnd		250		
Totaux programme 4												
								Cnd		11.400		
								Cv		70		
PROGRAMME 5 COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS												
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes												
01	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques de l'Union européenne et d'autres institutions internationales	11			
01	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5			
01	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subvention aux associations de parents	98			
Totaux activité 50												
								Cnd		114		

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
								53 - International Association for the evaluation of educational achievement				
02	2	40	33.01	53	61	354	Cnd	Subventions	-			
								Totaux activité 53				
										<i>Cnd</i> 0		
								55 - Organisation des études - Enseignement supérieur				
02	2	40	12.30	55	58	1211	Cnd	Recherches - Enquêtes - Publications et frais d'études	24			
								Totaux activité 55				
										<i>Cnd</i> 24		
								Totaux programme 5				
										<i>Cnd</i> 138		
								PROGRAMME 6				
								ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION				
								60 - Frais de fonctionnement				
02	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25			
								Totaux activité 60				
										<i>Cnd</i> 25		
								Totaux programme 6				
										<i>Cnd</i> 25		
								PROGRAMME 7				
								COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT				
								70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens				
02	1	40	12.02	70	86	1211	Cnd	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur (nouveau)	25			
02	1	40	44.17	70	31	351	Cnd	Subvention à l'Agence Erasmus	355			
								Totaux activité 70				
										<i>Cnd</i> 380		
								71 - Conseil consultatif				
01	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7			
01	1	40	12.41	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	25			
								Totaux activité 71				
										<i>Cnd</i> 32		
								Totaux programme 7				
										<i>Cnd</i> 412		
								PROGRAMME 8				
								ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPÉEN - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI				
								80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles				

											<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux		
01	1	40	01.01	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-			
01	1	40	30.01	80	61	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	6.000			
01	1	40	30.02	80	64	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire et l'enseignement en alternance (B)	3.347			
Totaux activité 80												
								Cv		9.347		
Totaux programme 8												
								Cv		9.347		
PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE												
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire												
01	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	107			
01	3	40	01.06	90	19	01	Cv	Crédit variable pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (B)	5.483			
01	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	3.147			
Totaux activité 90												
								Cnd		3.254		
								Cv		5.483		
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel												
01	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	66			
Totaux activité 91												
								Cnd		66		
Totaux programme 9												
								Cnd		3.320		
								Cv		5.483		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40												
								Cnd		50.209		
								Cv		14.900		